
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 août 2015
13 h**

**Séance tenue le lundi 17 août 2015
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Luis Miranda.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Elsie Lefebvre et M. Peter McQueen.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Chantal Rossi.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire de M. Domenico Moschella, conseiller de Ville décédé le 23 juin dernier.

Il dépose un plan de banquette à l'attention des membres du conseil et informe les élus des changements suivants au sein des conseillers, soit M. Marc-André Gadoury qui siège maintenant avec l'Équipe Coderre; Mme Émilie Thuillier qui agira à titre de nouvelle leader de Projet Montréal et M. François Limoges qui agira à titre de leader-adjoint de Projet Montréal.

Le président indique que pour souligner le 30^e anniversaire du jumelage des villes de Shanghai et de Montréal, le Conseil des Montréalaises propose, en partenariat avec la Fédération des femmes de Shanghai, une exposition intitulée « De Shanghai à Montréal, regards croisés sur la vie des femmes ». Cette exposition qui se tiendra dans le hall d'honneur du 20 août au 2 septembre 2015, est composée de deux séries de 24 photographies exprimant différentes facettes du quotidien des femmes dans chacune de ces villes.

Le président du conseil signale les événements suivants : le 9 août 2015 « Journée internationale des populations autochtones »; le 12 août 2015 « Journée internationale de la jeunesse »; le 23 août 2015 « Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition ». De plus, le président signale que le drapeau de la Fierté était au balcon de l'hôtel de ville, du 9 au 16 août 2015, pour marquer les célébrations de *Fierté Montréal*.

Pour terminer, il souligne les anniversaires de naissance du mois d'août des conseillers et conseillères Gilles Déziel, Luc Ferrandez, Manon Barbe, Karine Boivin Roy et Alan DeSousa.

La conseillère Émilie Thuillier souligne la naissance de Paul, fils du conseiller François Limoges, né le 2 juillet dernier.

La conseillère Manon Gauthier souligne la naissance d'Éloïse, fille de la conseillère d'arrondissement Marie-Ève Brunet.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Taux de chômage à Montréal – ce qui n'a pas fonctionné dans les prévisions de l'Administration vs les affirmations lors de la campagne électorale / Agir à titre de leader, présentation d'un plan d'action
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Motifs de l'Administration pour aller en appel d'intérêts à l'international pour les véhicules en libre service (VLS) / Autres fournisseurs pour VLS avec autonomie de 150 km
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Indexation partielle de 1 % des arrondissements sur les 2 % demandés – explications souhaitées à cet égard / Échéancier prévu pour revoir la réforme du financement des arrondissements, suite à un engagement par voie de résolution en octobre 2014
Mme Lorraine Pagé	M. Denis Coderre (M. Aref Salem) (M. Marc-André Gadoury)	Conception déficiente de la signalisation sur les pistes cyclables / Difficultés à concevoir correctement une signalisation optimale
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Centralisation des agents de stationnement – impacts sur la qualité des services et pertes de revenus / Considérer la possibilité que les agents de stationnement puissent partir du poste de police de quartier pour se rendre sur les lieux de travail

À 13 h 37,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

M. François Limoges	M. Denis Coderre	Interrogations sur les critères de l'appel d'intérêts pour les VLS / Frein à la concurrence et implantation d'un monopole privé
M. Alex Norris	M. Denis Coderre	Identifier les anciens élus d'Union Montréal, qui siègent pour l'Équipe Coderre, qui auraient participé à la vente des billets de la FINA de façon illicite / Vérifier les faits à la suite d'une enquête de l'UPAC
M. Jeremy Searle	M. Denis Coderre	Installation de boîtes postales préfabriquées sur les dalles de béton de Postes Canada

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 54.

CM15 0841-1

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- *période de questions des membres du conseil (02)*;*
- *les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);*
- *les points en orientation au conseil d'agglomération (80);*
- *tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.*

**Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h*

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 août 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM15 0841-2

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juin 2015

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juin 2015, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 6 août 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

À 13 h 55,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de procéder à l'étude de l'article 80.01 (51.02) immédiatement après l'article 3.02.

La proposition est agréée.

CM15 0842

Recommandation au ministre de la Sécurité publique - Nomination du directeur du Service de police de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de proposer au ministre de la Sécurité publique du Québec de recommander au gouvernement du Québec la nomination de M. Philippe Pichet, à titre de directeur du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de cinq (5) ans.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154262003
80.01 (51.02)

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 18 mai au 19 juillet 2015.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 18 mai au 19 juillet 2015.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 18 mai au 19 juillet 2015.
-

CM15 0843

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le projet de Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur le Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1153430012

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA15 22 0197 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Motion pour le développement des pistes cyclables dans l'arrondissement du Sud-Ouest en 2015

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Pierre Desrochers

- 6.01 Réponse aux questions de Monsieur Éric Alan Caldwell, lors du conseil municipal du 15 juin 2015.
- 6.02 Réponse à la demande écrite de M. Marvin Rotrand concernant l'attribution du statut de zone touristique au centre-ville de Montréal

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 juin 2015
-

CM15 0844

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2014

Le leader de la majorité dépose le Bilan de l'usage de l'eau potable 2014 conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1154217003

CM15 0845

Dépôt des états financiers cumulés au 31 décembre 2014 de la Fondation du Dr Julien, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose les états financiers cumulés au 31 décembre 2014 de la Fondation du Dr Julien en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.03

7.04 Avis en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ., chap., E-2.2)

En regard de cet avis, le maire et les conseillers et conseillères Benoit Dorais, Lorraine Pagé et Michel Bissonnet rendent un vibrant hommage à M. Dominico Moschella dont le décès est survenu le 23 juin 2015.

7.05 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

CM15 0846

Dépôt des indicateurs de gestion 2014, conformément à l'article 5 de l'Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (RLRQ, c. M-22.1, r. 1)

Le leader de la majorité dépose les indicateurs de gestion 2014, conformément à l'article 5 de l'Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (RLRQ, c. M-22.1, r. 1), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 14 h 46, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

07.06 1157018001

CM15 0847

Dépôt du Rapport annuel 2014 de la Société du parc Jean-Drapeau, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le Rapport annuel 2014 de la Société du parc Jean-Drapeau, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07

CM15 0848

Dépôt du rapport d'activité du Conseil interculturel de Montréal pour l'année 2014

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activité du Conseil interculturel de Montréal pour l'année 2014, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08 1152714002

CM15 0849

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2015 en date du 30 juin 2015 - Volet municipal et volet agglomération

Le leader de la majorité dépose la projection des résultats de l'exercice 2015 en date du 30 juin 2015 - Volet municipal et Volet agglomération, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 14 h 58, le président reprend le fauteuil présidentiel.

07.09 1155205005 et 1155205006

CM15 0850

Dépôt de l'avis de désignation du leader et du leader adjoint de l'opposition officielle

Le leader de la majorité dépose l'avis de désignation de la conseillère Émilie Thuillier, à titre de leader et du conseiller François Limoges, à titre de leader adjoint de l'opposition officielle, et le conseil en prend acte.

07.10

CM15 0851

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration intitulé : Étude publique du Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal, exercice 2014

Le conseiller Alan DeSousa dépose les rapports et les recommandations de la Commission sur les finances et l'administration intitulé : Étude publique du Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal, exercice 2014, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

La vice-présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

CM15 0852

Déclaration visant à inviter les partis et les candidats fédéraux à faire connaître leur programme électoral en réponse aux besoins de transport collectif futurs du Canada

Attendu que l'Association canadienne du transport urbain (ACTU) et la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'insuffisance du financement des infrastructures de transport collectif au Canada;

Attendu qu'un financement à long terme dédié, indexé et récurrent est nécessaire pour répondre aux besoins de mobilité de la population du Canada, et pour offrir un réseau de transport collectif efficace et à la fine pointe;

Attendu qu'un réseau d'infrastructures de transport collectif fiable et performant permet de soutenir la compétitivité des villes et d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Attendu qu'un transfert modal important vers les transports actif et collectif constitue un facteur déterminant pour alléger la congestion du réseau routier;

Attendu que l'amélioration et la bonification de l'offre en transport collectif favorisent l'intermodalité et la mobilité durable;

Attendu que l'utilisation du transport collectif permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution;

Attendu que les municipalités ont une assiette fiscale inadéquate pour financer le coût de développement et de maintien des infrastructures de transport collectif;

Attendu qu'en prévision des prochaines élections fédérales, l'ACTU a transmis un questionnaire aux partis et aux chefs fédéraux pour qu'ils se prononcent sur leurs positions en matière de transport collectif au Canada, afin que les électeurs soient bien informés;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Aref Salem
M. Marvin Rotrand
M. Claude Dauphin

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- invite les partis fédéraux à faire du transport collectif un enjeu électoral majeur en faisant connaître au public leur plan de transport collectif au cours de la campagne électorale;
- 2- déclare des investissements fédéraux plus importants dans les infrastructures de transport collectif, dès le budget de 2016;
- 3- demande que les modèles de financement offrent la souplesse nécessaire pour répondre aux réalités des villes et collectivités au Canada;
- 4- continue de rappeler au gouvernement canadien son rôle dans le financement des infrastructures de transport collectif, et de faire la promotion du transport collectif auprès des citoyens;
- 5- envoie une copie de cette déclaration aux chefs de partis fédéraux pour qu'ils prennent un engagement formel en faveur du financement du transport collectif, et aux présidents de la FCM et de l'ACTU pour qu'ils soient informés de cette démarche;

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 15 h 22, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0853

Approuver un projet de convention entre la Société du palais des congrès de Montréal et la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans, afin de rendre disponible un réseau Internet gratuit, identifié « MtlWiFi »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de convention entre la Société du palais des congrès de Montréal et la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans, afin de rendre disponible un réseau Internet gratuit, identifié « MtlWiFi ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1155954003
80.01 (20.01)

CM15 0854

Approuver un projet de deuxième addenda au bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, un terrain vague d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés situé sur la rue Ann, à des fins de chantier pour le projet Bonaventure, pour un loyer total 412 396,95 \$, plus les taxes applicables / Autoriser une dépense additionnelle de 182 706,48 \$, plus les taxes applicables, pour le paiement des taxes foncières au réel pour les années 2014 et 2015

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de deuxième addenda au bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, à des fins de chantier pour le Projet Bonaventure, un terrain vague d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, situé sur la rue Ann, pour un loyer total de 412 396,95 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de deuxième addenda au bail;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 182 706,48 \$, plus les taxes applicables, représentant un ajustement des taxes foncières, selon les modalités prévues à la prolongation de bail;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1155323004
80.01 (20.02)

CM15 0855

Approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Transatlas Moving services inc., pour une période additionnelle d'une année, à compter du 1^{er} janvier 2016, un espace d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, à des fins d'entreposage de biens non périssables, moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Transatlas Moving Services inc., à des fins d'entreposage de biens non périssables, pour une période d'une année, à compter du 1^{er} janvier 2016, un espace d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, sis au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155323005
80.01 (20.03)

CM15 0856

Accorder un contrat à Omni Sécurité, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 196 628,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 040-29-AE (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Omni Sécurité, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 196 628,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 040-29-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153438007
80.01 (20.04)

CM15 0857

Accorder une contribution financière additionnelle non récurrente d'un montant maximal de 500 000 \$ à Montréal 2014 / Autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet d'avenant 1 modifiant la convention de contribution entre la Ville et Montréal 2014 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder une contribution financière additionnelle d'une valeur maximale et non récurrente de 500 000 \$ à Montréal 2014;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire;
- 4 - d'accepter les stipulations faites pour la Ville de Montréal dans la convention de services intervenue entre Montréal 2014 et le Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec, agissant à titre de fiduciaire;

5 - d'approuver à cet effet le projet d'avenant 1 à la convention intervenue entre la Ville et Montréal 2014 (CG14 0027).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1151278001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0858

Accorder un soutien financier de 600 000 \$ à la Société du Quartier de l'innovation de Montréal, pour une durée de 3 ans (2015 à 2017), pour la mise en oeuvre de son plan stratégique, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ à la Société du Quartier de l'innovation de Montréal pour la mise en oeuvre de son plan stratégique pour la période de 2015 à 2017, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention ente la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions du versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150881003
80.01 (20.06)

CM15 0859

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 425 000 \$ entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » le 20 septembre 2015

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 425 000 \$ entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 20 septembre 2015, de 4 h 45 à 15 h 15.

Adopté à l'unanimité.

1151005004
80.01 (20.07)

CM15 0860

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 18 mois, avec Summit Canada Distributors (2418627 Ontario Ltd) pour l'achat d'étuis à pistolet de marque Safariland, modèle 7TS, pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 271 547,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14532 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour l'achat d'étuis de pistolet de marque Safariland, modèle 7TS pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Summit Canada Distributors (2418627 Ontario Ltd), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 271 547,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14532 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1153997003
80.01 (20.08)

CM15 0861

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, des ententes-cadres conclues avec les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. (CG13 0334) pour la fourniture, sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Compugen inc. et CPU Design inc. (CG13 0334), pour une période de douze mois supplémentaires, soit jusqu'au 3 septembre 2016, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés à toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1155280001
80.01 (20.09)

CM15 0862

Autoriser une dépense additionnelle de 1 946 180,68 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, dans le cadre du contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc. (CG12 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 838 542,01 \$ à 7 784 722,69 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 946 180,68 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation du contrat pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, dans le cadre du contrat accordé à Opsis Gestion d'infrastructures inc. (CG12 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 838 542,01 \$ à 7 784 722,69 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1156710004
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0863

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document « Fiche technique d'inscription »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la Ville de Montréal, en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à participer à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés, en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ);
- 2 - d'approuver à cette fin un document intitulé << Fiche technique d'inscription >>, joint au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

1151541002
80.01 (20.11)

CM15 0864

Conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans avec Les Contenants Durabac inc., pour la fourniture et l'installation de bennes compactrices de 20 verges cubes et de 25 verges cubes - Appel d'offres public 15-13738 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de quatre ans pour la fourniture sur demande de bennes compactrices de 20 verges cubes et de bennes compactrices de 25 verges cubes ;

- 2 - d'accorder à Les Contenants Durabac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13738 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1153447002
80.01 (20.12)

CM15 0865

Accorder un contrat d'une durée de 36 mois à Lumca inc., pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales dans le cadre du Projet Bonaventure, pour une somme maximale de 916 324,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14380 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Lumca inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 36 mois pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales dans le cadre du Projet Bonaventure, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 916 324,84 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14380 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1151009009
80.01 (20.13)

CM15 0866

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec possibilité de deux prolongations de douze mois chacune, avec Boivin & Gauvin inc. pour la fourniture de gants Phoenix - FireCraft pour les pompiers - Appel d'offres public 15-14513 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de gants de pompiers de marque Phoenix - FireCraft ;
- 2 - d'accorder à Boivin & Gauvin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14513;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1152645001
80.01 (20.14)

CM15 0867

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période de 42 mois à compter du 1^{er} octobre 2015, des espaces d'une superficie totale de 920,58 mètres carrés, situés au 3^e et au 6^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, à des fins de bureau, moyennant une dépense totale de 1 067 458,52 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période additionnelle de 42 mois débutant le 1^{er} octobre 2015, des espaces à bureau d'une superficie approximative totale de 920,58 mètres carrés, situés au 3^e et au 6^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, moyennant un loyer total de 1 067 458,52 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155323003
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0868

Accorder deux contrats, pour une période de 58 mois, à Ecoservices Tria inc. pour une somme maximale de 611 688 \$, taxes incluses, et à Multi-Recyclage S. D. inc., pour une somme maximale de 3 440 964 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié - Appel d'offres public 15-14291 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Écoservices TRIA inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, pour une période de 58 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 611 688 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14291;
- 2 - d'accorder à Multi-Recyclage S. D. inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, pour une période de 58 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 440 964 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14291;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1152621004
80.01 (20.16)

CM15 0869

Accorder un contrat à Détection de fuite PGS inc. pour la fourniture et l'installation d'un système permanent de surveillance pour la détection des fuites d'eau sur le réseau secondaire d'eau potable, pour le secteur du centre-ville, pour une somme maximale de 1 242 534,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14408 (3 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Détection de fuite PGS inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système permanent de surveillance pour la détection des fuites d'eau sur le réseau secondaire d'eau potable, pour le secteur du centre-ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 242 534,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14408 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1152518001
80.01 (20.17)

CM15 0870

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction de la passerelle Lapierre (structure 81-5516) dans l'arrondissement de LaSalle (projet 11-10) - Dépense totale de 2 893 262,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 07-11101 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 2 893 262,01 \$, taxes incluses, pour la construction de la passerelle Lapierre dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 743 262,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-11101;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150541017
80.01 (20.18)

CM15 0871

Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc. pour la consolidation des actifs des conduites d'eau principales en lien avec le projet du SRB PIE-IX - Dépense totale de 1 519 023,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10076 - (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 519 023,83 \$, taxes incluses, pour la consolidation des actifs des conduites d'eau principales en lien avec le SRB PIE-IX, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Les Constructions RRN inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 406 503,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10076;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156274001
80.01 (20.19)

CM15 0872

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent - Projet Bonaventure - Lot 10 - Dépense totale de 2 273 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214712 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 273 000 \$, taxes incluses, pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent, dans le cadre du Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 088 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214712;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1151009015
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0873

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour la réalisation de divers travaux de restauration et de mise à niveau de bâtiments situés dans les parcs-nature - Dépense totale de 2 344 854,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6768 - (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 344 854,19 \$, taxes incluses, pour la réalisation de divers travaux de restauration et de mise à niveau des bâtiments situés dans les parcs-nature, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Constructions et Pavages Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 086 160,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6768;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1156316007
80.01 (20.21)

CM15 0874

Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour la fourniture et l'installation de 5 panneaux de distribution principaux à 600-347V et de 2 panneaux de distribution à 120-208 V à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 321 062,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1919-AE - (10 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Électricité Grimard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 5 panneaux de distribution principaux 600-347V et de 2 panneaux de distribution à 120-208V à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 321 062,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1919-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153334015
80.01 (20.22)

CM15 0875

Accorder un contrat à Catalogna et Frères ltée pour la construction d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre et abandon de la conduite d'eau existante dans l'axe de la rue Guy, du canal de Lachine à la rue William (Les Bassins du Nouveau Havre), dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 551 380,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 227703 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 551 380,39 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre et l'abandon de la conduite d'eau existante dans l'axe de la rue Guy, du canal de Lachine à la rue William (Les Bassins du Nouveau Havre), dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Catalogna et Frères ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 374 380,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 227703 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154822045
80.01 (20.23)

CM15 0876

Accorder un contrat à Les Entreprises Claude Chagnon inc. pour les travaux de reconstruction de conduite secondaire d'aqueduc et de conduite secondaire d'égout de la rue Saint-Edward, entre la rue Saint-Alexandre et la rue De Bleury, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 859 404,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-15-005 - (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 859 404,58 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction de conduite secondaire d'aqueduc et de conduite secondaire d'égout dans la rue Saint-Edward, entre la rue Saint-Alexandre et la rue De Bleury, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 784 404,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-15-005;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1156441005
80.01 (20.24)

CM15 0877

Accorder un contrat à Black & McDonald Itée pour les travaux d'électricité, d'instrumentation et de plomberie du nouveau système d'échantillonnage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 511 472,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2015-1905-AE - (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Black & McDonald Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'électricité, d'instrumentation et de plomberie du nouveau système d'échantillonnage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 511 472,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-1905-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1153334021
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0878

Accorder un contrat à Edilbec Construction inc. pour effectuer des travaux de réaménagement de l'atelier mécanique du Complexe Environnemental Saint-Michel - Dépense totale de 1 456 681,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5761 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 456 681,51 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement de l'atelier mécanique du complexe environnemental Saint-Michel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Edilbec Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 266 679,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5761;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1156206001
80.01 (20.26)

CM15 0879

Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction du collecteur, de la conduite d'eau secondaire, de voirie et de chemisage d'une partie du collecteur dans la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 304 036,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-15-010 - (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 304 036,93 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de reconstruction du collecteur, de la conduite d'eau secondaire, de voirie et de chemisage d'une partie du collecteur dans la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 211 791,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-15-010;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156486002
80.01 (20.27)

CM15 0880

Accorder un contrat à Coffrage Alliance Itée pour les travaux d'aménagement d'une cour de pratique à la caserne de pompiers n° 71, située au 5500, chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 553 846,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5785 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 553 846,78 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement d'une cour de pratique à la caserne de pompiers n° 71, située au 5500, chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Coffrage Alliance Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 441 333,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5785);
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153456003
80.01 (20.28)

CM15 0881

Autoriser une dépense additionnelle de 187 766,31 \$, taxes incluses, et autoriser un transfert de 200 000 \$ des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour la réalisation de travaux de reconstruction à la caserne de pompiers n° 75 (3095), située au 40 avenue Saint-Just dans l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre du contrat accordé à Quadrax & Associés EG (CG14 0195), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 860 480,70 \$ à 7 248 247,01 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 187 766,31 \$, taxes incluses, dans le cadre de la réalisation de travaux de reconstruction à la caserne de pompiers n° 75, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'autoriser le transfert d'une somme de 200 000 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre de la réalisation de travaux de reconstruction à la caserne de pompiers n° 75, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Quadrax & Associés EG (CG14 0195) ce surplus contractuel de 387 766,31 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 6 860 480,70 \$ à 7 248 247,01 \$, taxes incluses;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1156342001
80.01 (20.29)

CM15 0882

Autoriser une dépense additionnelle de 920 074,75 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'une conduite d'aqueduc principale située sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Berri et Saint-Hubert, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Entreprises C. & R. Ménard inc. (CM14 0386), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 924,02 \$ à 9 094 998,77 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 920 074,75 \$, taxes incluses, comprenant la majoration du contrat pour une somme de 890 074, 75 \$, taxes incluses et une somme de 30 000 \$, taxes incluses, en frais incidents, dans le cadre du contrat accordé à Entreprises C. & R. Ménard inc. (CM14 0386), pour la reconstruction d'une conduite d'aqueduc principale située sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Berri et Saint-Hubert, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 924,02 \$ à 9 094 998,77 \$, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154822054
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0883

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Fujitsu Conseil (Canada) inc. en expertise de développement Oracle, dans le cadre du projet Harmonisation des applications Oracle, pour une somme maximale de 690 999,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14417 - (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre par laquelle Fujitsu Conseil (Canada) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en expertise de développement Oracle dans le cadre du projet Harmonisation des applications Oracle, pour une somme maximale de 690 999,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14417;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1156075003
80.01 (20.31)

CM15 0884

Accorder un contrat de services professionnels à Centre de recherche de l'hôpital Douglas pour effectuer une enquête d'été, complémentaire au dénombrement du 24 mars 2015 des personnes en situation d'itinérance à Montréal, pour une somme maximale de 74 995 \$, taxes incluses (contrat de gré à gré) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Centre de recherche de l'hôpital Douglas s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer une enquête d'été, complémentaire au dénombrement du 24 mars 2015, des personnes en situation d'itinérance à Montréal, pour une somme maximale de 74 995 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 21 juillet 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156794004
80.01 (20.32)

CM15 0885

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, d'une durée de deux ans, avec CIMA+ S.E.N.C. et Macogep inc. pour des services en gestion de projet relatifs aux différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14440 (2 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour des services en gestion de projet relatifs aux différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de conventions par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14440 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions:

CIMA+ S.E.N.C.	274 560,30 \$
Macogep inc.	210 404,25 \$

3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1151009013
80.01 (20.33)

CM15 0886

Approuver le projet d'entente de modification et de cession concernant une entente de développement conclue entre Grifdor Holdings inc. et la Ville de Montréal le 12 septembre 2012 (CG12 0265), pour la réalisation d'un projet immobilier sur un emplacement délimité par les rues Ottawa, de la Montagne, William et Eleanor dans le secteur Griffintown, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente de modification et de cession à intervenir entre la Ville de Montréal, Grifdor Holdings inc. et 8241945 Canada inc., concernant une entente de développement conclue entre Grifdor Holdings inc. et la Ville de Montréal, le 12 septembre 2012 (CG12 0265), pour la réalisation d'un projet immobilier sur un emplacement délimité par les rues par les rues Ottawa, de la Montagne, William et Eleanor dans le secteur Griffintown, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, en raison de certains ajustements apportés au projet et pour modifier certains engagements du promoteur en regard de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1156390001
80.01 (20.34)

CM15 0887

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec, dans le cadre du projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame - Dépense totale de 20 120 625 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ), dans le cadre du projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 20 120 625 \$, taxes incluses, pour la réalisation par le MTQ d'activités municipales prévues au projet d'entente;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1140870003
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0888

Autoriser une contribution financière additionnelle maximale de 155 525,37 \$ dans le cadre d'une entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif D-Trois-Pierres (2008-2018) (CG07 0499), majorant ainsi la contribution de 450 000 \$ à 605 525,37 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une contribution financière additionnelle maximale de 155 525,37 \$, dans le cadre d'une entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif D-Trois-Pierres 2008-2018 (CG07 0499), majorant ainsi la contribution de 450 000 \$ à 605 525,37 \$, taxes incluses

- 2 - d'approuver le projet d'addenda 1 entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de cette contribution financière;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153277001
80.01 (20.36)

CM15 0889

Approuver la signature de deux ententes-cadres tripartites entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal pour la gestion des subventions dans le cadre du Programme de supplément spécial (PSS) destiné à pallier la fin graduelle de certains programmes du supplément au loyer (PSL)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la signature des deux ententes cadres tripartites entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal pour la gestion des subventions dans le cadre du Programme de supplément spécial (PSS) destiné à pallier la fin graduelle de certains programmes du supplément au loyer (PSL).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150640001
80.01 (20.37)

CM15 0890

Accorder un soutien financier de 90 000 \$ à la Corporation de l'École Polytechnique afin de développer une application web 2.0 dédiée aux responsables de la sécurité civile et aux gestionnaires des réseaux essentiels d'infrastructures pour anticiper, puis gérer la propagation des effets domino entre ces réseaux et d'en assurer l'opérationnalisation sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 90 000 \$, échelonné sur deux ans, à la Corporation de l'École Polytechnique pour développer une application web 2.0 dédiée aux responsables de la sécurité civile et aux gestionnaires des réseaux essentiels d'infrastructures pour anticiper puis gérer la propagation des effets domino entre ces réseaux et d'en assurer l'opérationnalisation sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153980002
80.01 (20.38)

CM15 0891

Approuver un protocole d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au réaménagement de certaines entrées et sorties de l'autoroute Ville-Marie, dans le cadre du Projet Bonaventure

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un protocole d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au réaménagement de certaines entrées et sorties de l'autoroute Ville-Marie, dans le cadre du Projet Bonaventure.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1151009010
80.01 (20.39)

CM15 0892

Approuver un projet d'acte par lequel Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie cède à titre gratuit à la Ville de Montréal aux fins d'agrandissement du parc-nature du Cap Saint-Jacques, le lot 5 426 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 132 035,8 mètres carrés, ayant front sur le chemin Cherrier, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, cède à titre gratuit à la Ville de Montréal, aux fins d'agrandissement du parc-nature du Cap Saint-Jacques, le lot 5 426 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 132 035,8 mètres carrés, ayant front sur le chemin Cherrier, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de donation;

2 - d'inscrire au registre du domaine public, comme parc, le lot 5 426 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144962010
80.01 (20.40)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0893

Approuver le projet de 8e convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Gestions Planeta S.E.C., pour une période additionnelle de 5 ans, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019, un espace à bureaux d'une superficie de 1 870 pieds carrés, dans l'immeuble situé au 2120, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service des ressources humaines, pour une dépense totale de 249 188,77 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de 8^e convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestions Planeta S.E.C., pour une période additionnelle de 5 ans, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019, un espace à bureaux d'une superficie de 1 870 pieds carrés, situé au 2120, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service des ressources humaines, moyennant une dépense totale de 249 188,77 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1155840004
80.01 (20.41)

CM15 0894

Approuver un projet de modification du bail par lequel la Ville loue du Conseil national de recherches Canada / National Research Council Canada (CNRC - NRC) pour une période de 8 mois à compter du 1^{er} septembre 2015, des espaces d'une superficie d'environ 153,59 mètres carrés situés au 6100, avenue Royalmount, à des fins de laboratoire pour la relocalisation temporaire des employés de l'usine Charles-J. Des Bailleurs, pour une dépense totale de 64 404,07 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de modification no 1 du bail par lequel la Ville de Montréal loue du Conseil national de recherches du Canada, pour une période de huit mois à compter du 1^{er} septembre 2015, des espaces de laboratoire d'une superficie d'environ 153,59 mètres carrés, situés au 6100, avenue Royalmount, à des fins de relocalisation temporaire de l'usine Charles-J Des Bailleurs, moyennant un loyer total de 31 636,19 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 32 767,88 \$, taxes incluses, payable en 2015, pour les travaux d'aménagement, les contingences et les incidences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1156025012
80.01 (20.42)

CM15 0895

Accorder un soutien financier totalisant la somme maximale et non récurrente de 740 000 \$ à la corporation Championnats du monde de gymnastique artistique 2017, pour soutenir l'organisation et la tenue des 47^{es} Championnats du monde de gymnastique artistique à Montréal en 2017 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme maximale et non récurrente de 740 000 \$ à l'organisme Championnats du monde de gymnastique artistique 2017 pour soutenir l'organisation et la tenue des 47^{es} Championnats du monde de gymnastique artistique à Montréal en 2017;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions d'octroi de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 140 000 \$ en 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2015 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);
- 4 - d'autoriser un ajustement de 200 000 \$ de la base budgétaire pour 2016 et un ajustement additionnel non récurrent de 200 000 \$ pour 2017 (pour un total de 400 000 \$ en 2017) du SDSS et tenir compte que cet ajustement totalisant 400 000 \$ ne sera plus récurrent à compter de 2018;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1141278002
80.01 (20.43)

CM15 0896

Accorder un soutien financier, totalisant la somme de 198 294 \$, aux organismes Spectre de rue et Les YMCA du Québec, pour l'année 2015, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 198 294 \$, aux trois organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour l'année 2015, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016);

Organismes	Projet	Montant
Spectre de rue	« TAPAJ et Centre de jour »	65 000 \$
Les YMCA du Québec	« Premier Arrêt - réseautage dans la communauté et prévention de l'itinérance »	72 716 \$
Les YMCA du Québec	« NOMAD (Notre objectif : médiation, aide démunis) »	60 578 \$

2 - d'approuver trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1151262002
80.01 (20.44)

CM15 0897

Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Linde Canada Itée pour la fourniture des gants et mitaines pour les employés de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14230 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de gants et mitaines de différents modèles (Groupe 1) pour les divers groupes d'employés de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Linde Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14230 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel.
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1156135005
80.01 (20.45)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0898

Conclure une entente-cadre d'une durée de douze mois avec Al Carrière Extincteur (1991) Itée pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium - Appel d'offres public 15-14494 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de douze mois pour la fourniture sur demande d'avertisseurs de fumée à pile au lithium;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Al Carrière Extincteur (1991) Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14494 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154863001
80.01 (20.46)

CM15 0899

Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport précisant les termes et conditions quant à l'implantation, la gestion et l'entretien des voies réservées dans l'axe du futur boulevard Robert-Bourassa

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport précisant les termes et conditions quant à l'implantation, la gestion et l'entretien des voies réservées dans l'axe du futur boulevard Robert-Bourassa.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1151009012
80.01 (20.47)

CM15 0900

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend de gré à gré à 1030-1040 De Bleury S.E.C., aux fins d'assemblage, un immeuble situé en front sur la rue De La Gauchetière Ouest, entre les rues De Bleury et Hermine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour un montant de 875 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 284 551 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 1 284 551 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 1030-1040 De Bleury S.E.C., aux fins d'assemblage, une partie de ruelle d'une superficie de 191,2 mètres carrés, située en front sur la rue De la Gauchetière Ouest, entre les rues De Bleury et Hermine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 1 284 551 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 875 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1141027006
80.01 (20.48)

CM15 0901

Approuver la cession du contrat entre Le Groupe de sécurité Garda inc. et Le Groupe de sécurité Garda SENC et exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre (CG12 0388), pour une période de 12 mois supplémentaires, pour la fourniture de services d'agents de sécurité du Groupe de sécurité Garda SENC (Garda World) pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu) / Approuver l'entente de cession et de renouvellement à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la cession du contrat entre Le Groupe de sécurité Garda inc. et le Groupe de sécurité Garda SENC, conformément aux termes et conditions prévus au projet d'entente de cession et de prolongation;
- 2 - d'exercer l'option de prolongation de contrat prévue à l'entente-cadre intervenue avec le Groupe de sécurité Garda inc. (CG12 0388), pour une période de 12 mois supplémentaires, soit du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016, pour la fourniture de service d'agents de sécurité pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu);
- 3 - d'approuver le projet de cession et de prolongation de contrat à cette fin;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1152346001
80.01 (20.49)

CM15 0902

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société immobilière du Canada CLC limitée un terrain vacant situé du côté nord de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme totale de 1 259 881,10 \$, taxes incluses, aux fins de logements sociaux, dans le cadre de l'accord de développement pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société immobilière du Canada CLC limitée un terrain vacant situé du côté nord de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 4 499 010 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 1 089 587 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154602003
80.01 (20.50)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 16 h 59, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 août 2015
13 h**

**Séance tenue le lundi 17 août 2015, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Gilles Deguire et M. Alex Norris.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Elsie Lefebvre et M. Peter McQueen et M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe et Mme Chantal Rossi.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire de M. Benaïssa Nouali, employé de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension qui a perdu la vie en prêtant assistance à une personne risquant la noyade.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Trouver une solution pour diminuer le bruit pour les citoyens de Saint-Lambert et de Montréal / Étalement du compte de taxes en 12 versements sans intérêt, ni pénalité

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Yves Ranger	M. Denis Coderre	Intentions de l'Administration quant à l'acquisition du Vieux Port de Montréal / Possibilité de présenter un projet concernant l'aménagement du Vieux Port de Montréal et demande de rencontre avec le cabinet du maire
Mme Anissa Benomar	M. Denis Coderre	Projet pilote sur la cuisine de rue - modification des sites pour l'année 2016 vs le projet pilote ayant cours dans l'arrondissement de Ville-Marie / Nouvelles candidatures pour des appels d'offres éventuels
M. Éric Tremblay	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Remboursement des frais de contestation de l'évaluation foncière lors d'une réponse en faveur du citoyen / Échéancier prévu
M. Pierre Jean Savard	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Budget prévu pour le logement social dans les prochaines années / Manque réel de logement social – demande de rencontre pour présentation d'un projet
M. Yvan Genest	M. Denis Coderre	Piétonisation de la rue de la Commune - intentions de l'Administration à cet égard
Mme Sonja Susnjar	Mme Manon Barbe (M. Russell Copeman) (M. Richard Deschamps)	Projet résidentiel Wanklyn – explications demandées sur les différences entre les deux projets / Commentaires des citoyens qui ont été pris en compte par le promoteur Dépôt de document
M. Jean-Paul Eid	M. Denis Coderre	Coupures de services à l'Espace Multisoleil, OBNL pour enfants multi-handicapés, subventionné par la Ville de Montréal
M. Laurian Ionita	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Paiement des stationnements et droits de passage dans les autobus – possibilité de retour de la monnaie pour ces modes de paiement / Sommes d'argent perçues en trop par la Ville
Le président du conseil fait expulser M. Ionita, ce dernier ayant troublé l'ordre de l'assemblée.		
M. Donald Hobus	M. Denis Coderre (M. Dimitrios (Jim) Beis)	Sauvegarde du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme / Protection des milieux naturels de l'ordre de 5,6 % seulement
M. Laurent Morissette-Fortier	M. Denis Coderre	Article 15.01 – Assurance que les membres du conseil vont rappeler aux partis fédéraux leur rôle et devoir en matière de transport collectif / Engagement souhaité du gouvernement fédéral pour augmenter les budgets reliés à l'accessibilité du transport en commun
Mme Linda Gauthier	À tous les maires (Mme Monique Vallée) (M. Jean-François Parenteau)	Accessibilité universelle lors des ventes trottoirs et autres événements de quartier / État de situation sur l'adoption d'un règlement sur l'accessibilité aux terrasses pour personnes à mobilité réduite
M. Floris Ensink	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard) (M. Russell Copeman)	Désignation de paysage humanisé dans Pierrefonds Ouest / Notion de développement durable soulevée avec la construction de 1500 logements dans les espaces verts à Montréal

À 20 h 03

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens jusqu'à épuisement de la liste de citoyens inscrits, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Steven Laperrière

M. Denis Coderre
(M. Richard Bergeron)

Développement de condos au centre-ville de Montréal – changement de vocation des condos de luxe vs l'étalement des familles

À 20 h 06, le conseil se voit dans l'obligation de suspendre ses travaux à cause du déclenchement de l'alarme incendie.

À 20 h 28, le conseil reprend ses travaux à la période de questions du public.

M. Ralph Conte

M. Denis Coderre
(M. Réal Ménard)

Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide – application de ce règlement lors des journées de smog

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 32.

À 20 h 34, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.51) et 80.01 (20.55).

Le conseiller Shanahan intervient et demande au conseiller Copeman de confirmer l'information qu'il a donnée lors de la période de questions des citoyens, à l'effet que 40 000 ménages auraient quitté Montréal.

CM15 0903

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke - Dépense totale de 15 350 438,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 321401 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'autoriser une dépense totale de 15 350 438,74 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 900 438,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 321401;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156978001
80.01 (20.51)

CM15 0904

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 624 079,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 320101 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 624 079,27 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 453 104,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320101 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154822044
80.01 (20.52)

CM15 0905

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres avec Les Pavages Ultra inc. et Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 9 090 621,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 323901 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 9 090 621,46 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- de conclure une entente cadre avec Les Pavages Ultra inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le secteur « Ouest et centre-ville » (contrat 323901-1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 394 078,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 323901 ;
- 4- de conclure une entente cadre avec Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le secteur « Est » (contrat 323901-2), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 273 043,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 323901 ;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154822046
80.01 (20.53)

CM15 0906

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à EBC inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24^e Avenue et la rue du Champ-d'Eau, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Saint-Léonard - Dépense totale de 78 505 203,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10173 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 78 505 203,15 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24^e Avenue et la rue du Champ-d'Eau, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder à EBC inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 74 061 512,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10173 ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150543002
80.01 (20.54)

CM15 0907

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et de 1200 mm dans la 16^e Avenue, entre la rue Beaubien et le boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 9 560 135,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10117 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 5 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 6 - d'autoriser une dépense de 9 560 135,32 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et de 1200 mm de diamètre dans la 16^e Avenue, entre la rue Beaubien et le boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 7 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 018 995,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10117 ;
- 8 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1153184001
80.01 (20.55)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.56) à 80.01 (20.59) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0908

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Les entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue du Champ-d'Eau, de la voie de service A-40 et du boulevard Haut Anjou et de la rue Jarry, entre la rue Jarry et A-25, dans les arrondissements de Saint-Léonard et d'Anjou - Dépense totale de 12 402 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10172 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 12 402 000 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 1200 mm de diamètre, en tranchée, dans la rue du Champ-d'Eau, de la voie de service A-40 et du boulevard Haut Anjou et de la rue Jarry, entre la rue Jarry et A-25, dans les arrondissements de Saint-Léonard et d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 700 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10172;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150543001
80.01 (20.56)

CM15 0909

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par Cardin Ramirez Julien inc. et Stantec Experts-Conseils ltée, société de services en génies mécanique, électrique, électronique, civil, de structure, d'hygiène industrielle et d'architecture de paysage pour la réalisation de projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs - Dépense totale de 2 117 781,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14299 (7 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 117 781,27 \$, taxes incluses, pour la rétention des services professionnels requis pour la mise en oeuvre de divers projets de protection de bâtiments corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'approuver un projet de convention par lequel Cardin Ramirez Julien inc. et Stantec Experts-Conseils ltée, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 890 876,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14299, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1151630003
80.01 (20.57)

CM15 0910

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Axor Experts-Conseils pour la fourniture, sur demande, de services professionnels de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une somme maximale de 1 481 030,05 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14283 (3 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 481 030,05 \$, taxes incluses, pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Services des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - de conclure une entente-cadre avec Axor Experts-Conseils à cet effet, pour une somme maximale de 1 287 852,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14283 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le conseiller Réal Ménard dépose un document explicatif sur la nature des travaux qui pourraient être effectués dans le cadre du présent contrat.

Adopté à l'unanimité.

1156316001
80.01 (20.58)

CM15 0911

Accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 / Approuver les projets d'amendements aux ententes intervenues entre la Ville et six organismes de développement économique local (CG15 0274 et CG15 0420) / Approuver le projet de convention avec le CLD Centre-Est à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver les projets d'amendements aux ententes transitoires intervenues entre la Ville et les organismes ci-après désignés (CG15 0274 et CG15 0420) :
 - Société de développement économique Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est (CLD)
 - Société de développement économique Ville-Marie
 - Développement économique West-Island – CLD
 - Centre local de développement Centre-Ouest
 - Corporation de développement économique communautaire Ahuntsic-Cartierville
 - Corporation de développement économique de LaSalle (CLD)
- 2 - de résilier l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la CDEC Rosemont–Petite-Patrie (CG15 0274) et autoriser le directeur du Service du développement économique à accomplir toutes les démarches requises à cet effet;
- 3 - d'accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est, pour l'année 2015-2016, afin d'assurer la continuité des services en matière de développement économique local;
- 4 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1155175006
80.01 (20.59)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0912

Approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de ligne souterraine Atwater-Maisonneuve à 120 kV soumis par Hydro-Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de ligne souterraine Atwater-Maisonneuve à 120 kV situé à Montréal, soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

1152622005
80.01 (30.01)

CM15 0913

Autoriser une dépense de 3 784 823,27 \$, taxes incluses et frais incidents, pour l'acquisition de sept camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 784 823,27 \$, taxes et frais incidents inclus, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079);
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153838006
80.01 (30.02)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0914

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150294001
80.01 (42.01)

CM15 0915

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 840 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 840 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1153751003
80.01 (42.02)

CM15 0916

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des rues Saint-Gabriel et Saint-François-Xavier dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des rues Saint-Gabriel et Saint-François-Xavier dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1153751007
80.01 (42.03)

CM15 0917

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1153751005
80.01 (42.04)

CM15 0918

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 29 600 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 600 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1152907001
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) et 80.01 (42.07) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0919

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 100 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 100 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1153751004
80.01 (42.06)

CM15 0920

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement visant la poursuite de la réalisation du Plan lumière du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement visant la poursuite de la réalisation du Plan lumière du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1153751006
80.01 (42.07)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.01) à 80.01 (45.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0921

Approbation de la modification du PTI 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal et approbation du Règlement R-157 autorisant un emprunt de 1 381 846 \$ pour financer deux projets en immobilisation pour le réseau autobus

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la modification du PTI 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal et d'approuver le Règlement R-157 autorisant un emprunt de 1 381 846 \$ pour financer deux projets en immobilisation pour le réseau autobus, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150854001
80.01 (45.01)

CM15 0922

Approbation de la modification du PTI 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal et approbation du Règlement d'emprunt R-158 autorisant un emprunt de 31 239 000 \$ pour financer la rénovation de l'édifice du 2000 Berri

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la modification du PTI 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal et d'approuver le Règlement d'emprunt R-158 autorisant un emprunt de 31 239 000 \$ pour financer la rénovation de l'édifice du 2000 Berri, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150854002
80.01 (45.02)

CM15 0923

Approbation du règlement R-159 de la Société de transport de Montréal autorisant l'utilisation d'un montant de 407 644,72 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour l'affecter à divers règlements d'emprunt

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-159 de la Société de transport de Montréal autorisant l'utilisation d'un montant de 407 644,72 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour l'affecter à divers règlements d'emprunt, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150854003
80.01 (45.03)

CM15 0924

Approbation du Règlement R-072-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-072 autorisant un emprunt de 1 191 500 \$ pour financer divers projets en immobilisation pour des bâtiments de la direction exécutive - Réseau des autobus, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 210 044,43 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-072-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-072 autorisant un emprunt de 1 191 500 \$ pour financer divers projets en immobilisation pour des bâtiments de la direction exécutive - Réseau des autobus, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 210 044,43 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) .

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150854004
80.01 (45.04)

CM15 0925

Approbation du Règlement R-121-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-121, tel que modifié par le Règlement R-121-1, autorisant un emprunt de 250 000 000 \$ pour le financement de la première phase du programme de réfection des infrastructures du réseau du métro (Programme Réno-Infrastructures 1), afin de diminuer le montant de l'emprunt à 229 000 000 \$ et d'y affecter un montant de 21 000 000 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-121-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-121, tel que modifié par le Règlement R-121-1, autorisant un emprunt de 250 000 000 \$ pour le financement de la première phase du programme de réfection des infrastructures du réseau du métro (Programme Réno-Infrastructures 1), afin de diminuer le montant de l'emprunt à 229 000 000 \$ et d'y affecter un montant de 21 000 000 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150854005
80.01 (45.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0926

Approbation du Règlement R-007-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-007 autorisant un emprunt de 12 150 000 \$ pour le financement de la réhabilitation du centre de transport Mont-Royal, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 600 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-007-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-007 autorisant un emprunt de 12 150 000 \$ pour le financement de la réhabilitation du centre de transport Mont-Royal, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 600 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150854006
80.01 (45.06)

CM15 0927

Approbation du Règlement R-020-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-020, tel que modifié par le Règlement R-020-1, autorisant un emprunt de 2 642 400 \$ pour le financement de divers projets en immobilisation, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 500 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-020-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-020, tel que modifié par le Règlement R-020-1, autorisant un emprunt de 2 642 400 \$ pour le financement de divers projets en immobilisation, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 500 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150854007
80.01 (45.07)

CM15 0928

Approbation du Règlement R-040-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-040 autorisant un emprunt de 2 556 000 \$ pour le financement du programme de remplacement des équipements de production, pour l'acquisition d'équipements et pour la fabrication d'outillage spécialisé, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 1 500 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-040-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-040 autorisant un emprunt de 2 556 000 \$ pour le financement du programme de remplacement des équipements de production, pour l'acquisition d'équipements et pour la fabrication d'outillage spécialisé, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 1 500 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150854008
80.01 (45.08)

CM15 0929

Approbation du Règlement R-010-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-010 concernant le financement des systèmes et équipements du projet « Vente et perception » dans le réseau de transport de la Société de transport de Montréal, tel que modifié par le Règlement R-010-1, autorisant un emprunt de 137 725 000 \$, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 49 876 000 \$ et de transférer une somme de 28 357 197,98 \$ au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-010-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-010 concernant le financement des systèmes et équipements du projet « Vente et perception » dans le réseau de transport de la Société de transport de Montréal, tel que modifié par le Règlement R-010-1, autorisant un emprunt de 137 725 000 \$, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 49 876 000 \$ et de transférer une somme de 28 357 197,98 \$ au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150854009
80.01 (45.09)

CM15 0930

Approbation du Règlement R-018-1 modifiant le Règlement R-018 autorisant un emprunt de 12 560 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'aménagement du 2000 de la rue Berri à Montréal, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 12 094 000 \$ et de transférer une somme de 75 000,18 \$ au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-018-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-018 autorisant un emprunt de 12 560 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'aménagement du 2000 de la rue Berri à Montréal, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 12 094 000 \$ et de transférer une somme de 75 000,18 \$ au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150854010
80.01 (45.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.11) à 80.01 (45.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0931

Approbation du Règlement R-090-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-090 autorisant un emprunt de 18 209 276 \$ concernant le financement d'une partie des dépenses non capitalisables nécessaires à l'implantation du projet « Vente et perception », afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 9 000 000 \$ et de transférer une somme de 28 475,25 \$ au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-090-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-090 autorisant un emprunt de 18 209 276 \$ concernant le financement d'une partie des dépenses non capitalisables nécessaires à l'implantation du projet « Vente et perception », afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 9 000 000 \$ et de transférer une somme de 28 475,25 \$ au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150854011
80.01 (45.11)

CM15 0932

Approbation du Règlement R-106-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-106 autorisant un emprunt de 254 113 711 \$ pour financer l'acquisition d'autobus urbains à plancher surbaissé pour remplacer 410 autobus urbains à plancher surbaissé de première génération, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 10 000 000 \$ et de transférer une somme de 5 387 565,88 \$ au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-106-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-106 autorisant un emprunt de 254 113 711 \$ pour financer l'acquisition d'autobus urbains à plancher surbaissé pour remplacer 410 autobus urbains à plancher surbaissé de première génération, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 10 000 000 \$ et de transférer une somme de 5 387 565,88 \$ au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150854012
80.01 (45.12)

CM15 0933

Approbation du Règlement R-025-3 modifiant le Règlement R-025, tel que modifié par les Règlements R-025-1 et R-025-2, autorisant un emprunt de 11 315 000 \$ pour le financement des équipements et de l'implantation du module PM du logiciel SAP, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 10 117 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-025-3 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-025, tel que modifié par les Règlements R-025-1 et R-025-2, autorisant un emprunt de 11 315 000 \$ pour le financement des équipements et de l'implantation du module PM du logiciel SAP, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 10 117 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150854013
80.01 (45.13)

CM15 0934

Approbation du Règlement R-041-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-041 autorisant un emprunt de 594 000 \$ pour le financement de la mise aux normes du poste de ventilation Bousquet, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 300 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-041-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-041 autorisant un emprunt de 594 000 \$ pour le financement de la mise aux normes du poste de ventilation Bousquet, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 300 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150854014
80.01 (45.14)

CM15 0935

Approbation du Règlement R-083-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-083 autorisant un emprunt de 1 931 100 \$ pour financer la mise à niveau du logiciel SAP R/3, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 1 500 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-083-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-083 autorisant un emprunt de 1 931 100 \$ pour financer la mise à niveau du logiciel SAP R/3, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 1 500 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150854015
80.01 (45.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.16) et 80.01 (45.17) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0936

Approbation du Règlement R-089-3 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-089, tel que modifié par les Règlements R-089-1 et R-089-2, autorisant un emprunt de 22 129 773 \$ pour financer des projets de sécurité dans les réseaux du métro et des autobus, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 4 390 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-089-3 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-089, tel que modifié par les Règlements R-089-1 et R-089-2, autorisant un emprunt de 22 129 773 \$ pour financer des projets de sécurité dans les réseaux du métro et des autobus, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 4 390 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150854016
80.01 (45.16)

CM15 0937

Approbation du Règlement R-108-1 de la Société de transport de Montréal abrogeant le Règlement R-108 autorisant un emprunt de 14 429 600 \$ pour financer l'acquisition d'abribus

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-108-1 de la Société de transport de Montréal abrogeant le Règlement R-108 autorisant un emprunt de 14 429 600 \$ pour financer l'acquisition d'abribus, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150854017
80.01 (45.17)

CM15 0938

Nommer la directrice du secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Madame Susan McKercher à titre de directrice du secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal, pour une durée indéterminée, dans la classe salariale FM07 (81 970 \$ - 102 460 \$ - 122 950 \$), conformément à l'article 2 sur le « Mandat de cadre de direction » des Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal (CE13 1651) et conformément à l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre (CE11 1565). Le salaire annuel de base est fixé, à compter de la date de la présente résolution, à 110 500 \$.

Adopté à l'unanimité.

1152845001
80.01 (51.01)

CM15 0939

Nomination de la représentante élue de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au conseil d'administration du Pôle centre-est, nouvel organisme de développement local et régional

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Erika Duchesne, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au conseil d'administration du Pôle centre-est, nouvel organisme de développement local et régional.

Adopté à l'unanimité.

1150284008
80.01 (51.03)

CM15 0940

Nomination de la représentante élue de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve au conseil d'administration du Pôle centre-est, nouvel organisme de développement local et régional

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Laurence Lavigne Lalonde à titre de représentante élue de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve au conseil d'administration du Pôle centre est, nouvel organisme de développement local et régional.

Adopté à l'unanimité.

1150960010
80.01 (51.04)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0941

Autoriser une dépense additionnelle de 56 428,30 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction dans le boulevard LaSalle, entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), dans le cadre du contrat accordé à Les Pavages Chenail inc. (CM13 0808), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 657 933,38 \$ à 5 714 361,68 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 juin 2015 par sa résolution CE15 1232;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 26 469,51 \$, taxes incluses, représentant 46,91 % du coût total de la dépense pour la reconstruction du boulevard LaSalle, entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée) dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à Les Pavages Chenail inc. (CM13 0808 et CM14 0388), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 657 933,38 \$ à 5 714 361,68 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1156459010

CM15 0942

Accorder un contrat à IPL inc. pour la fourniture de bacs roulants de 80 litres, 120 litres et 240 litres pour la collecte des matières organiques, pour une période de 48 mois avec une option de prolongation annuelle, pour une somme de 1 847 165 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14097 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1350;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder à IPL Inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour une période de 48 mois avec une option de prolongation annuelle, pour la fourniture de bacs roulants de 80 litres, 120 litres et 240 litres pour la collecte des matières organiques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 847 165 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14097 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1152621003

CM15 0943

Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Services réseaux pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique nécessaire au raccordement futur de 10 nouveaux réseaux de feux de circulation au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) pour une période de 24 mois - Dépense totale de 283 531,36 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1348;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 283 531,36 \$, taxes incluses, pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique (réseaux secondaires) nécessaire au raccordement futur de 10 nouveaux réseaux de feux de circulation au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU);
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à cette fin à Cogeco Services réseaux, fournisseur exclusif, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 257 755,78 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 2 juin 2015;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1150748003

CM15 0944

Autoriser une dépense additionnelle de 1 759 937,73 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de la prolongation prévue au contrat pour la collecte des matières recyclables pour l'année 2016, dans le cadre du contrat accordé à Environnement Routier NRJ inc. (CA12 170368), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 348 239,87 \$ à 7 108 177,76 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1351;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 759 937,73 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de la prolongation prévue au contrat pour la collecte des matières recyclables, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pour l'année 2016, dans le cadre du contrat accordé à Environnement Routier NRJ inc. (CA12 170368), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 348 239,87 \$ à 7 108 177,76 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1154644006

CM15 0945

Autoriser une dépense additionnelle de 1 455 004,79 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de la prolongation prévue au contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères, CRD, encombrants et résidus verts, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à Services Matrec inc. (CA12 270407), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 661 866 \$ à 6 166 870,79 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1352;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 455 004,79 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de la prolongation prévue au contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères, CRD, encombrants et résidus verts, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à Services Matrec inc. (CA12 270407), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 661 866 \$ à 6 166 870,79 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1153829006

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0946

Conclure avec Carrières St-Jacques inc. une entente-cadre collective d'une durée approximative de 8 mois pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver - Appel d'offres public 15-14421 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1364;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée approximative de 8 mois à compter de son émission, pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver;
- 2- d'accorder à Carrières St-Jacques inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14421 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1155331007

CM15 0947

Accorder trois contrats à Services d'Arbres Primeau inc. pour le dépistage de frênes sur le domaine public, pour les secteurs Ouest, Centre et Est, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour une durée maximale de trois ans, pour une somme maximale de 733 793,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14498 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1362;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder trois contrats à Services d'Arbres Primeau inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le dépistage de frênes sur le domaine public pour les secteurs Ouest, Centre et Est, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour une durée maximale de trois ans, aux prix de sa soumission, pour une somme maximale de 733 793,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14498 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1156620013

CM15 0948

Accorder un contrat à Groupe DCR pour le réaménagement de la terrasse de la Maison du Meunier - Dépense totale de 233 014,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6742 - (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1372;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 233 014,02 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement de la terrasse de la Maison du Meunier, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe DCR, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 208 985,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6742;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1156316006

CM15 0949

Accorder un contrat à Les Entreprises de construction Ventec inc. pour réaliser les travaux d'aménagement extérieur de la partie nord du TAZ - Dépense totale de 782 025,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SDSS 1501 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1367;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 782 025,46 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux d'aménagement extérieur de la partie nord du TAZ, situé au 8931, avenue Papineau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises de construction Ventec inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 764 779,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SDSS - 1501;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1154332004

CM15 0950

Accorder un contrat à Les Pavages D'Amour inc. pour des travaux de reconstruction des réseaux d'égouts et d'aqueduc dans le boulevard LaSalle, entre la rue Alepin et la 6^e Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 3 554 793,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 365351 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1373;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 554 793,85 \$ taxes incluses, pour des travaux de reconstruction des réseaux d'égouts et d'aqueduc dans le boulevard LaSalle, entre la rue Alepin et la 6^e Avenue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Pavages D'Amour inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 844 467,70 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 365351;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1156152036

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0951

Autoriser une dépense additionnelle de 199 496,83 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs dans la rue Allard, entre les rues Briand et d'Aragon, dans le cadre du contrat accordé à L.A. Hébert ltée (CM14 0044), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 767 958 \$ à 2 967 454,83 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1374;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 199 496,83 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, dans la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon, dans le cadre du contrat accordé à L.A. Hébert ltée (CM14 0044), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 767 958 \$ à 2 967 454,83 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1136446001

CM15 0952

Accorder un contrat à Les Excavations Payette ltée pour la construction d'une conduite d'égout pluvial et d'une chambre de régulation dans les rues Bombardier et Colbert, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 1 250 146,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2015-02 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1370;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 250 146,16 \$, taxes incluses, pour les travaux relatifs à la construction d'une conduite d'égout pluvial et d'une chambre de régulation dans les rues Bombardier et Colbert, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Excavations Payette ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 202 063,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-02;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1151154012

CM15 0953

Accorder un contrat à Routek Construction inc. pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux, la reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 584 781,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 319901 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1371;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 584 781,11 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Routek Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 489 553,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 319901;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1154822043

CM15 0954

Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) Itée pour des travaux d'électrification du Chemin de ceinture au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 579 194,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00048 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1376;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 579 194,26 \$, taxes incluses, pour des travaux d'électrification du Chemin de ceinture au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pierre Brossard (1981) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 504 194,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00048;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1150185001

CM15 0955

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour les travaux de réfection des joints de tablier du pont Galt, situé à la jonction des arrondissements de Verdun et du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 145 415,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 299401 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1377;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 145 415,38 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des joints de tablier du pont Galt, situé à la jonction des arrondissements de Verdun et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc. plus bas soumissionnaire, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 070 415,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 299401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1150541026

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0956

Autoriser une dépense additionnelle de 574 875 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux supplémentaires à l'aréna Roberto Luongo, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre du contrat accordé à Groupe M.E.A.S. inc. (CM14 0602), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 459 062,27 \$ à 7 033 937,27 \$, taxes incluses / Autoriser le transfert d'une somme de 57 487,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes pour le contrat de services professionnels / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Régis Côté et associés, Delisle Despaux et associés inc. et Les Consultants S.M. inc. (CM12 0841), majorant ainsi le montant total du contrat de 828 186,20 \$ à 885 673,70 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1380;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 574 875 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux supplémentaires à l'aréna Roberto Luongo, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre du contrat accordé à Groupe M.E.A.S. inc. (CM14 0602), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 459 062,27 \$ à 7 033 937,27 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le transfert d'une somme de 57 487,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes des services professionnels;
- 3- d'approuver l'addenda n° 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Régis Côté et associés, Delisle Despaux et associés inc. et Les Consultants S.M. inc. (CM12 0841), majorant ainsi le montant total du contrat de 828 186,20 \$ à 885 673,70 \$, taxes incluses;
- 4- d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Saint-Léonard s'engage à retourner les budgets non-utilisés dans le projet de l'aréna Roberto Luongo au programme du SDSS afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite;
- 5- d'imputer ces dépenses, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1150457001

CM15 0957

Accorder un contrat à Les Excavations Payette Itée pour les travaux de réfection des infrastructures dans l'avenue du Curé-Clermont, entre les boulevards Louis-H.Lafontaine et Joseph-Renaud, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 2 786 074,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2015-06 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1381;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 786 074,19 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection des infrastructures dans l'avenue du Curé-Clermont, entre les boulevards Louis-H.-La Fontaine et Joseph-Renaud, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Excavations Payette Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 678 917,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-06;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1151154026

CM15 0958

Accorder un contrat à les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation afin de sécuriser diverses intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 717 090,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 311602 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1386;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 717 090,48 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation afin de sécuriser diverses intersections de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder aux Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 505 790,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311602;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1154822047

CM15 0959

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et des feux de circulation aux intersections du chemin Du Musée et de la rue Saint-Patrick et de la 6^e Avenue, dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle - Dépense totale de 2 147 317,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 296301 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1387;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 147 317,53 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et des feux de circulation aux intersections du chemin Du Musée, de la rue Saint-Patrick et de la 6^e Avenue, dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 811 354,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 296301;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1154822051

CM15 0960

Accorder un contrat à Construction Sojo inc. pour des travaux d'accessibilité universelle dans huit pavillons de parc, dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 1 667 724,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5783 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1388;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 667 724,23 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle dans huit pavillons de parc, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Sojo inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 601 015,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5783;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1150652006

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 21 h 59, le président du conseil ajourne la séance jusqu'au mardi 18 août 2015, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 août 2015
13 h**

**Séance tenue le mardi 18 août 2015, 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoît Dorais, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier et Mme Monique Vall e.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Sterling Downey et M. Alex Norris.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M. Luc Ferrandez, Mme Elsie Lefebvre, M. Normand Marinacci et M. Peter McQueen.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur g n ral
M  Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d clare la s ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Le pr sident du conseil fait le point sur les causes de l' vacuation des occupants de l'h tel de ville ainsi que sur l' vacuation de 2 occupants   mobilit  r duite et les proc dures du protocole d'accompagnement. Il fait le point  galement sur la climatisation de la salle.

Le maire souhaite obtenir un compl ment d'information concernant l'encadrement des personnes   mobilit  r duite lors d'une  vacuation.

Le leader de la majorit  s'interroge sur les motifs pour lesquels les 2 occupants   mobilit  r duite n'ont pas  t   vacu s selon la politique  tablie.

Le conseiller Russell Copeman apporte un correctif sur une information donn e lors de son intervention dans le cadre de la p riode de questions du public. Il indique qu'il s'agit plut t de 4000 familles en moyenne qui ont quitt  Montr al au lieu de 40 000 familles, comme il l'avait mentionn .

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Sonja Susnjar	M Manon Barbe	2 ^e version du projet résidentiel Wanklyn – motifs pour lesquels il n’y a aucune étude de circulation / Justifications pour une dépense de 600 000 \$ pour un référendum sur ce projet Dépôt de document
M. Laurian Ionita	M. Denis Coderre	Double tarification pour les parcomètres et possibilité de retour de la monnaie pour le paiement d’un passage à la STM / Injustice envers les contribuables

N’ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 47.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Projet de la Maison Alcan – que l’Administration puisse revoir sa position sur ce projet / Préserver l’ensemble architectural
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Utilisation du Plan quinquennal de la main-d’œuvre (PQMO) et jugement contre la Ville de Montréal – demande de rencontre avec l’ensemble des directeurs d’arrondissement et le directeur général pour revoir l’application du PQMO en ce concerne la convention collective des cols bleus / Paragraphes 64 et 65 du jugement et respect de l’article 4.05b

À 10 h 06,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Lorraine Pagé	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Plan quinquennal de la main-d'œuvre (PQMO) – appel à une réflexion globale sur ce que pourrait être un véritable PQMO – démarche concertée entre la ville-centre et les arrondissements à cet effet / Complémentarité à développer entre la ville-centre et les arrondissements dans cette réorganisation

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 11.

La leader de l'opposition officielle fait une remarque sur le temps de réponse des élus de l'Administration et au respect du temps alloué. Le président du conseil mentionne qu'il fera preuve de vigilance.

À 10 h 13, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 20.21 à 20.25.

CM15 0961

Accorder un contrat à Trempro Construction inc. pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre des Loisirs Saint-Laurent, situé au 1375 rue Grenet, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 688 286,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5735 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1375;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 688 286,76 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre des Loisirs Saint-Laurent situé au 1375, rue Grenet, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Trempro Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 659 608,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5735;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1150652004

CM15 0962

Accorder un contrat à Groupe Plombaction inc. pour effectuer les travaux de réfection des volets motorisés et autres travaux au Complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 3 876 459,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5767 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1390;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 876 459,17 \$, taxes incluses, pour les travaux de restauration de réfection des volets motorisés et autres travaux au Complexe sportif Claude-Robillard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Plombaction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 691 865,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5767;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1150660005

CM15 0963

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour les travaux de réfection des terrains de balle au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016 - Dépense totale de 1 402 607,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6719 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1391;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 402 607,70 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réfection des terrains de balle au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Lanco Aménagement inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 121 413,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6719;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1154332006

CM15 0964

Accorder un contrat de services professionnels à les Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau, inc., Élema experts-conseils inc. et Marchand Houle & Associés inc. pour la réalisation de projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs - Dépense totale de 2 473 318,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14299 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1399;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 473 318,51 \$, taxes incluses, pour la mise en oeuvre de divers projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel les Services intégrés Lemay et associés inc. Bouthillette, Parizeau, inc. Élema experts-conseils inc. et Marchand Houle & Associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 208 320,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14299 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1151630004

CM15 0965

Accorder un contrat de services professionnels à Les architectes FABG inc., Tetra Tech QB inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Mont-Royal - Dépense totale de 1 242 649,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14419 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1401;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 242 649,80 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Mont-Royal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes FABG inc., Tetra Tech QB inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 101 230,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14419 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'approuver le principe à l'effet que le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) s'engage à retourner les crédits non utilisés dans le projet de mise aux normes de l'aréna Mont-Royal au Programme du Service de la diversité sociale et des sports, afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1150457002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0966

Accorder un contrat de services professionnels à Les architectes Labonté Marcil Senc, Les Services EXP inc., et Petropoulos Boomis & associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna St-Donat - Dépense totale de 1 156 835,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14419 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1402;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 156 835,33 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna St-Donat, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes Labonté Marcil SENC, Les Services EXP inc., et Petropoulos Boomis & associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 015 416,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14419 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'approuver le principe à l'effet que le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) s'engage à retourner les crédits non utilisés dans le projet de mise aux normes de l'aréna St-Donat au Programme du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1150457003

CM15 0967

Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul architecte, Axor experts-conseils inc. et Petropoulos, Bomis et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna René-Masson - Dépense totale de 1 193 777,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14419 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1403;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 193 777,95 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna René-Masson, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Réal Paul architecte, Axor experts-conseils inc. et Petropoulos Boomis & associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 052 358,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14419 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'approuver le principe à l'effet que le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) s'engage à retourner les crédits non utilisés dans le projet de mise aux normes de l'aréna René-Masson au Programme du Service de la diversité sociale et des sports, afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1150457004

CM15 0968

Accorder un contrat de services professionnels à Riopel Dion St-Martin inc., WSP Canada inc., et Delisle, Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard - Dépense totale de 1 371 901,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14419 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1404;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 371 901,82 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Riopel Dion St-Martin inc., WSP Canada inc., et Delisle, Despaux et associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 230 482,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14419 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 3- d'approuver le principe à l'effet que le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) s'engage à retourner les crédits non utilisés dans le projet de mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard au Programme du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1150457005

CM15 0969

Approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal relatif à la réalisation du projet de remplacement de la passerelle Isabey-Darnley et à son entretien

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1412;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal relatif à la réalisation du projet de remplacement de la passerelle Isabey-Darnley et à son entretien;
- 2- d'autoriser le maire et le greffier à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1150541015

CM15 0970

Approuver un projet de protocole d'entente intermunicipale entre la Ville de Pointe-Claire et la Ville de Montréal pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales / Autoriser une dépense de 199 022,25 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Pointe-Claire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1413;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente intermunicipale entre la Ville de Pointe-Claire et la Ville de Montréal pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales;
- 2- d'autoriser une dépense de 199 022,25 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Pointe-Claire;
- 3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1155035007

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0971

Accorder un soutien financier de 195 619 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet pilote d'intervention et d'aide à la préparation de logements lors d'infestation par les punaises de lit ou autres types de vermine, pour une période de douze mois / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1423;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 195 619 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet pilote d'intervention et d'aide à la préparation de logements lors d'infestation par les punaises de lit ou autres types de vermine pour une période de douze mois;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1153708001

CM15 0972

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 245 000 \$ en 2015, 105 000 \$ en 2016 et 66 666 \$ en 2017, à RELAIS laurentien pour réaliser le projet « Consolidation du secteur commercialisation du RELAIS laurentien » dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Chameran, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1425;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 245 000 \$ en 2015, 105 000 \$ en 2016 et 66 666 \$ en 2017, à RELAIS laurentien (regroupement d'éducation locale en alimentation et en insertion sociale), faisant aussi affaire sous RELAIS laurentien, pour réaliser le projet « Consolidation du secteur commercialisation du RELAIS laurentien », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Chameran, dans l'arrondissement Saint-Laurent, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1155917004

CM15 0973

Accorder un soutien financier annuel de 200 000 \$ à Montréal, arts interculturels (MAI) pour les années 2015, 2016 et 2017, soit pour un total de 600 000 \$, pour soutenir la création et la diffusion des artistes de la diversité culturelle / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1427;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier annuel de 200 000 \$ à Montréal, arts interculturels (MAI) pour les années 2015, 2016 et 2017, soit pour un total de 600 000 \$, pour soutenir la création et la diffusion des artistes de la diversité culturelle;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1154248005

CM15 0974

Accorder un soutien financier annuel de 400 000 \$ à la Vitrine culturelle de Montréal, pour les années 2015, 2016 et 2017, soit pour un total de 1 200 000 \$, dans le cadre de l'entente « Imaginer - Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1428;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier annuel de 400 000 \$ à la Vitrine culturelle de Montréal, pour les années 2015, 2016 et 2017, soit pour un total de 1 200 000 \$, dans le cadre de l'entente « Imaginer - Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1154248004

CM15 0975

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année 2015 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) à même le budget de fonctionnement de la Ville / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1429;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) afin de réaliser son mandat de promotion internationale et de développement de l'industrie pour l'année 2015;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de la culture à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1156307003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0976

Approuver l'intervention de la Ville afin de renoncer, sans considération de quelque nature que ce soit, au droit de préemption créé en sa faveur lors de la cession d'un droit de superficie à la Société d'habitation du Québec sur un emplacement situé au nord-ouest des rues des Carrières et de Saint-Vallier, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1432;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver l'intervention de la Ville aux termes de laquelle, elle renonce en faveur de l'Office municipal d'habitation de Montréal à son droit de préemption, sans considération de quelque nature que ce soit, quant au lot 4 826 538 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal vendu par la Société d'habitation du Québec, cette renonciation par la Ville est faite sujet aux conditions et stipulations y mentionnées.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1144602004

CM15 0977

Approuver un projet de protocole d'entente intermunicipale entre la Ville de Westmount et la Ville de Montréal pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales / Autoriser une dépense de 205 250,05 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Westmount

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1414;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Westmount et la Ville de Montréal pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales;
- 2- d'autoriser une dépense de 205 250,05 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Westmount;
- 3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1155035009

CM15 0978

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 208 674 \$, soit 19 500 \$ en 2015, 171 498 \$ en 2016 et 17 676 \$ en 2017, à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour réaliser le projet « Paysage de jeux - Cartierville » dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Cartierville, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1426;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 208 674 \$, soit 19 500 \$ en 2015, 171 498 \$ en 2016 et 17 676 \$ en 2017, à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour réaliser le projet « Paysage de jeux - Cartierville », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) Cartierville, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1155917006

CM15 0979

Accorder une avance de fonds de 200 000 \$ sur la contribution prévue de 1 million \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, vers le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1523;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder une avance de fonds de 200 000 \$, sur la contribution prévue de 1 million \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette avance de fonds;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers la direction générale;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1150120003

CM15 0980

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues Cambridge, Stanislas et chemin Laval (volet 1), pour une somme maximale de 6 390 002,90 \$, taxes incluses / Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour les travaux dans les rues Cardinal et Fraser (volet 2), pour une somme maximale de 2 659 552,26 \$, taxes incluses / Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc. pour les travaux dans les rues Champigny, Montpellier et Rimbault (volet 3), pour une somme maximale de 2 485 184,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-030 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1498;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues Cambridge, Stanislas et chemin Laval (volet 1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 390 002,90 \$, taxes incluses;
- 2- d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur les rues Cardinal et Fraser (volet 2), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 659 552,26 \$, taxes incluses;
- 3- d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts, de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures des rues Champigny, Montpellier et Rimbault (volet 3), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 485 184,62 \$, taxes incluses;

le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public15-030;

- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1153058016

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0981

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Catalogna et Frères Itée, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, dans la rue Allard, de la rue d'Aragon à la rue Irwin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 513 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211503 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1499;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 5 513 000 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, dans la rue Allard, de la rue d'Aragon à la rue Irwin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Catalogna et Frères Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 920 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211503;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 10 h 27, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1156446001

CM15 0982

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Norgereq Itée, pour le projet de réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est - Dépense totale de 4 434 016,62 \$ - Appel d'offres public 5769 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1506;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 4 434 016,62 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 3 - d'accorder à Norgereq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 837 779,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5769;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1156627003

CM15 0983

Accorder un contrat à Nahtac Constructions inc. pour les travaux de fabrication et de fourniture de métaux ouvrés, dans le boulevard Décarie, entre la rue Crowley et le boulevard De Maisonneuve, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 726 652,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 319702 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1489;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder à Nahtac Constructions inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de fabrication et de fourniture de métaux ouvrés, dans le boulevard Décarie, entre la rue Crowley et le boulevard De Maisonneuve (Lot D), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 726 652,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 319702;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1156980001

CM15 0984

Accorder un contrat à Norgéreq ltée pour les travaux de mise aux normes de l'aréna d'Outremont - Dépense totale de 9 034 896,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5777 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1490;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 9 034 896,52 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 365 644,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5777;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1150285001

CM15 0985

Accorder un contrat à Routek Construction inc., pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux, dans le boulevard Pie-IX, de la rue Everett au boulevard Industriel, dans les limites de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 1 357 829,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324501 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1492;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 357 829,70 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et de revêtement bitumineux, dans le boulevard Pie-IX, de la rue Everett au boulevard Industriel, dans les limites de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Routek Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 123 829,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324501;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1154822052

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.46 à 20.49 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0986

Autoriser une dépense additionnelle de 85 000 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium inc. (CM14 1114), majorant ainsi le montant total du contrat de 813 150,11 \$ à 898 150,11 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1497;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 85 000 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium inc. (CM14 1114), majorant ainsi le montant total du contrat de 813 150,11 \$ à 898 150,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1153482002

CM15 0987

Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour la surveillance et l'assistance technique pour les travaux de réaménagement du carrefour Pie IX - Sherbrooke, pour une somme maximale de 1 083 726,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14301 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1507;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance et l'assistance technique pour les travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke, pour une somme maximale de 1 083 726,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14301;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1156978003

CM15 0988

Autoriser la signature d'un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Fédération québécoise des municipalités (FQM), pour une période de deux ans, soit jusqu'au 30 septembre 2017 - Dépense de 90 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1513;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver le renouvellement de l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM), pour une période de deux ans, jusqu'au 30 septembre 2017;
- 2- d'autoriser une dépense de 90 000 \$, taxes incluses, en deux versements de 45 000 \$ annuellement, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 3- d'autoriser le maire à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1154784012

CM15 0989

Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 3 550 210 \$, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 1.5 (PIQM-Conduites)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1514;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'un soutien financier maximal de 3 550 210 \$, dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités aux termes et conditions mentionnés au protocole d'entente (Dossier 525413), et ce, sans préjudice aux droits de la Ville de contester la portée et la validité de la clause de pénalité inscrite à l'article 11.2 et en tenant compte notamment des dispositions de l'article 5 l) dudit protocole, telles que décrites ci-après :

- "Le Bénéficiaire s'engage à :

(...)

5 l) :assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de travaux décrits à l'annexe B. D'autre part, tenir indemne et prendre fait et cause pour le Ministre, le gouvernement du Québec et leurs représentants, advenant toute réclamation pouvant découler du présent protocole et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation des travaux décrits à l'annexe B";

- 2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;

3 - de mandater le Service de l'eau pour gérer les demandes de subventions ainsi que le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1151158008

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0990

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c.Q-2) pour la réalisation de travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un regroupement de 5 bâtiments de typologies résidentielles et commerciales sur le lot 5 504 234 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 juin 2015 par sa résolution CE15 1247;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la réalisation de travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un regroupement de 5 bâtiments de typologies résidentielles et commerciales sur le lot 5 504 234 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1156894003

CM15 0991

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c.Q-2) pour la réalisation de travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un bâtiment industriel de 4 étages d'une superficie totale de 16 409 mètres carrés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 juin 2015 par sa résolution CE.15 1248;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour la réalisation de travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surface pour un bâtiment industriel de 4 étages d'une superficie totale de 16 409 mètres carrés.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1156894004

CM15 0992

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c.Q-2) pour la réalisation du projet particulier PP27-0210 dont l'objet vise à permettre la construction d'un bâtiment industriel et commercial sur les lots 1 773 872 et 2 282 309 sur la rue Notre-Dame Est

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1433;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour la réalisation du projet particulier PP27-0210 dont l'objet vise à permettre la construction d'un bâtiment industriel et commercial sur les lots 1 773 872 et 2 282 309, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur la rue Notre-Dame Est.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1155092010

CM15 0993

Accepter une contribution de 111 692 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de divers projets à Espace pour la vie en 2015 / Autoriser un budget de dépenses équivalent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1438;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accepter une contribution financière de 111 692 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de divers projets à Espace pour la vie en 2015;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de la contribution financière;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1150348002

CM15 0994

Accepter l'offre de services de l'arrondissement du Sud-Ouest relativement à l'exécution des travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs sur le tronçon de la rue Allard localisé entre les rues d'Aragon et Irwin, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1525;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement du Sud-Ouest, relativement à la prise en charge de l'exécution des travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs sur le tronçon de la rue Allard, entre les rues d'Aragon et Irwin, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1156999002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 0995

Décentraliser le service d'extermination présentement offert par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et retourner le budget aux arrondissements, et ce à compter du 1^{er} septembre 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1539;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver la décentralisation des services d'extermination présentement offerts par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2015;
- 2- de procéder au retour des charges inter-unités excédentaires aux arrondissements concernés conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1153264002

CM15 0996

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de LaSalle, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des divers travaux sur le réseau d'éclairage, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1526;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de LaSalle, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux relatifs à divers travaux sur le réseau d'éclairage de la rue Saint-Patrick, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1153113004

CM15 0997

Accepter l'offre de services de l'arrondissement d'Anjou, relativement à la coordination et la réalisation des travaux visant la réduction du mail central du boulevard Des Galeries d'Anjou, entre les rues de la Nantaise et des Jalesnes, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1527;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement d'Anjou, relativement à la prise en charge de la coordination et de la réalisation des travaux pour la réduction du mail central du boulevard des Galeries d'Anjou, entre les rues de la Nantaise et des Jalesnes, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1156999003

CM15 0998

Autoriser une dépense de 230 000 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un camion à benne incluant une mini-grue et approuver un transfert de crédits de 201 739,61 \$ en provenance du fonds de stabilisation des redevances de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal à ses dépenses d'exploitation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1536;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver une dépense de 230 000 \$, pour l'acquisition d'un camion à benne incluant une mini-grue;
- 2- d'approuver un transfert de crédits de 201 739,61 \$ en provenance du fonds de stabilisation des redevances de la Commission des services électriques de Montréal à ses dépenses d'exploitation pour des services techniques équipement et matériel roulant;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1150128001

CM15 0999

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c.Q-2) pour la construction d'infrastructures souterraines pour desservir les bureaux de chantier du projet Turcot, secteur ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1528;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction d'infrastructures souterraines pour desservir les bureaux de chantier du projet Turcot, secteur ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1156446007

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.11 à 30.13 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1000

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c.Q-2) pour la construction des infrastructures principales du projet Turcot (Demande 1 de 5)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1529;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction des infrastructures principales du projet Turcot (Demande 1 de 5).

Adopté à l'unanimité.

30.11 1156446008

CM15 1001

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c.Q-2) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. (Demande 1 de 5)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1530;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RS01, RE01, RO01A, FN01 et RO02 de l'échangeur Turcot réalisés par le ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RO01A en lien direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. (Demande 1 de 5).

Adopté à l'unanimité.

30.12 1155153007

CM15 1002

Révision et amélioration du processus de déneigement, adoption d'une résolution nécessaire à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2015 par sa résolution CE15 1559;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de déclarer, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la Ville compétent à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale pour une période de deux ans, à compter de la date de la présente résolution;

Un débat s'engage.

À 11 h 01, le président reprend le fauteuil présidentiel.

À 11 h 21, madame Anie Samson dépose à l'intention de tous les élus une version imprimée de la Politique de déneigement d'août 2015.

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme Andrée Hénault

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.13.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Rotrand, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, Pagé, McIntyre, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe et Shanahan (53)

Votent contre: Mesdames et monsieur Hénault, Miranda et Cinq-Mars (3)

Ouverture des portes: Le conseiller Lavoie et la conseillère Duchesne entrent dans la salle des délibérations et déclarent que s'ils avaient été présents au moment de ce vote ils auraient voté en faveur de cette proposition.

Résultat: En faveur : 55
Contre : 3

Le président du conseil déclare l'article 30.13 adopté à la majorité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.13 1155266001

CM15 1003

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 13 800 000 \$ pour financer l'acquisition de quatre immeubles de la Commission scolaire de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 800 000 \$ pour financer l'acquisition de quatre immeubles de la Commission scolaire de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1152907002

CM15 1004

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Bruchési et la rue De Lille, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Bruchési et la rue De Lille, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1153496004

CM15 1005

Avis de motion - Règlement autorisant l'occupation des bâtiments situés sur les lots 1 739 664 et 1 745 162 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'hébergement

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation des bâtiments situés sur les lots 1 739 664 et 1 745 162 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'hébergement », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1154039004

CM15 1006

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement 2415, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant la fermeture de la ruelle est-ouest, entre les 24^e et 25^e Avenues, au nord de la rue Sherbrooke, et modifiant le Règlement 2523, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant la fermeture d'une partie de la ruelle nord-sud, sise entre les 24^e et 25^e Avenues, entre la rue Sherbrooke et l'autoroute 20, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2415, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant la fermeture de la ruelle est-ouest, entre les 24^e et 25^e Avenues, au nord de la rue Sherbrooke, et modifiant le Règlement 2523, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant la fermeture d'une partie de la ruelle nord-sud, sise entre les 24^e et 25^e Avenues, entre la rue Sherbrooke et l'autoroute 20, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1151233001

CM15 1007

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1152907003

CM15 1008

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1150524001

CM15 1009

Révision et amélioration du processus de déneigement, avis de motion - Règlement nécessaire à cette fin

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1155266001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1010

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 52^e Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Forsyth, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 52^e Avenue, entre la rue De Montigny et la rue Forsyth, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015, par sa résolution CE15 1119;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 52^e Avenue entre la rue De Montigny et la rue Forsyth, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1144396015

Règlement 15-065

CM15 1011

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement établissant un régime de prestations surcomplémentaires de retraite pour les contremaîtres de la Ville de Montréal (94-053)

Abolition du Régime de prestations surcomplémentaires de retraite pour les contremaîtres de la Ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement abrogeant le Règlement établissant un régime de prestations surcomplémentaires de retraite pour les contremaîtres de la Ville de Montréal (94-053) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015, par sa résolution CE15 1120;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement établissant un régime de prestations surcomplémentaires de retraite pour les contremaîtres de la Ville de Montréal (94-053) »;
- 2 - d'abolir le Régime de prestations surcomplémentaires de retraite pour les contremaîtres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1156335004

Règlement 15-066

CM15 1012

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2015, par sa résolution CE15 1194;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1153708002

Règlement 03-096-7

CM15 1013

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2015, par sa résolution CE15 1197;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1156620011

Règlement 15-067

CM15 1014

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 29 092 000 \$ pour financer le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de lui permettre de réaliser les travaux de la phase 2 de la Cité d'Archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie - Château de Callière (partie 1), le Collecteur William et les travaux sous la rue D'Youville (partie 2)

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 29 092 000 \$ pour financer le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de lui permettre de réaliser les travaux de la phase 2 de la Cité d'Archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie - Château de Callière (partie 1), le Collecteur William et les travaux sous la rue D'Youville (partie 2) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2015, par sa résolution CE15 1196;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 092 000 \$ pour financer le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de lui permettre de réaliser les travaux de la phase 2 de la Cité d'Archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie - Château de Callière (partie 1), le Collecteur William et les travaux sous la rue D'Youville (partie 2) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1151146002

Règlement 15-068

CM15 1015

Adoption, avec modifications, du règlement intitulé « Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide »

Attendu qu'une copie du Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1546;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Réal Ménard
M. Dominic Perri

Et résolu :

d'adopter, avec modifications, le règlement intitulé « Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Marvin Rotrand sur l'article 11 du règlement
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.06 1154390004

Règlement 15-069

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 43.01 à 43.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1016

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal »;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Le conseiller Éric Alan Caldwell soulève une question de privilège indiquant que le conseiller Russell Copeman a induit le conseil en erreur lors de son droit de réplique suite à sa question concernant la concordance avec la carte 1.1 dans le Schéma d'aménagement.

Le conseiller Craig Sauvé soulève une question de privilège suite aux propos du conseiller Copeman à l'effet que les élus de Projet Montréal sont contre la densification.

Le président du conseil ne reconnaît pas les questions de privilège des 2 conseillers indiquant qu'il s'agit plutôt d'un argumentaire. Il déclare l'incident clos.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1151013002

Règlement P-04-047-166

CM15 1017

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage de l'arrondissement de Lachine et le Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine (07-012) » / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage de l'arrondissement de Lachine et le Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine (07-012) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage de l'arrondissement de Lachine et le Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine (07-012) »;
- 2- de tenir une consultation publique par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

43.02 1152614003

Règlement P-15-070

CM15 1018

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent »;
- 2- de tenir une consultation publique par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Un débat s'engage.

Le conseiller Limoges soulève une question de règlement quant au droit de réplique que le conseiller DeSousa s'apprête à donner en regard de ce dossier.

Le leader de la majorité rappelle au conseiller Limoges que c'est le droit de l'Administration d'être discrétionnaire et de céder son droit de parole à l'élu de son choix.

Adopté à l'unanimité.

43.03 1144152006

Règlement P-08-005-1

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 à 44.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 12 h 28, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 août 2015
13 h**

**Séance tenue le mardi 18 août 2015, 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier et Mme Monique Vall e.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M. Jean-Fran ois Cloutier, M. Luc Ferrandez, Mme Elsie Lefebvre, M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen et M. Jeremy Searle.

AUTRES PR SENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur g n ral
M  Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d clare la s ance ouverte.

  14 h 01, le conseil reprend ses travaux   la r union des articles 44.01   44.03.

CM15 1019

Adoption, sans changement, du r glement intitul  « R glement relatif   la cession pour fins d' tablissement, de maintien et d'am lioration de parcs, de terrains de jeux et de pr servation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-L onard »

Vu la r solution CM15 0691 de l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 2015, adoptant comme projet de r glement P-15-060 le projet de r glement intitul  « R glement relatif   la cession pour fins d' tablissement, de maintien et d'am lioration de parcs, de terrains de jeux et de pr servation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-L onard »;

Attendu qu'une assembl e publique de consultation a  t  tenue le 18 juin 2015,   17 h,   la salle du conseil d'arrondissement situ e au 8400, boulevard Lacordaire, sur ce projet de r glement;

Attendu que l'objet et la port e de ce r glement sont d taill s au r glement et au sommaire d cisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015, par sa résolution CE15 1450;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard ».

Adopté à l'unanimité.

44.01 1151462004

Règlement 15-060

CM15 1020

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX »

Attendu qu'à sa séance du 2 juin 2015, le conseil d'arrondissement a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX »;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 juin 2015, à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 11155, avenue Hébert, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015, par sa résolution CE15 1448;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.02 1140576012

Règlement 04-047-167

CM15 1021

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'ajouter une note au tableau intitulé « Catégories d'affectation du sol » inclus à la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), autorisant les équipements et constructions requis pour la mise en service du réservoir d'eau potable souterrain existant dans le parc local Étienne-Desmarteau

Attendu qu'à sa séance du 7 mai 2015, le conseil d'arrondissement a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'ajouter une note au tableau intitulé « Catégories d'affectation du sol » inclus à la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), autorisant les équipements et constructions requis pour la mise en service du réservoir d'eau potable souterrain existant dans le parc local Étienne-Desmarteau;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 juillet 2015, à 17 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5650, rue D'Iberville, au 2^e étage, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015, par sa résolution CE15 1449;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'ajouter une note au tableau intitulé « Catégories d'affectation du sol » inclus à la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), autorisant les équipements et constructions requis pour la mise en service du réservoir d'eau potable souterrain existant dans le parc local Étienne-Desmarteau.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.03 1140963061

Règlement 04-047-168

CM15 1022

Attribuer le toponyme « parc Annette-Vennat-Courchesne » au lot 1 155 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 juin 2015 par sa résolution CE15 1262;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Richard Guay

Et résolu :

de nommer « parc Annette-Vennat-Courchesne » le lot 1 155 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1156767004

CM15 1023

Attribuer le toponyme « place du 1er-mars-1965 » à une partie du lot 2 736 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de LaSalle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juin 2015 par sa résolution CE15 1292;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

de nommer « place du 1^{er}-mars-1965 » une partie du lot 2 736 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de LaSalle.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1156767005

CM15 1024

Attribuer les toponymes « rue de Norvick » au lot 1 516 964 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et « passage des Écoliers » au lot 1 516 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1544;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de nommer « rue de Norvick » le lot 1 516 964 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2- de nommer « passage des Écoliers » le lot 1 516 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1156767006

CM15 1025

Nommer « Stade de soccer de Montréal » le nouveau stade de soccer intérieur situé au Complexe environnemental de Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1545;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer « Stade de soccer de Montréal » le stade de soccer municipal intérieur situé au 9235, avenue Papineau, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1154521003

CM15 1026

Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de désigner Mme Mary Deros à titre de mairesse suppléante, pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CM15 1027**Reconduction de mandat au Comité Jacques-Viger**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1436;

La conseillère Anie Samson déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- de renouveler le mandat de trois membres du Comité Jacques-Viger, pour un second mandat jusqu'au 15 octobre 2017 :

- Monsieur Pierre Corriveau, architecte;
- Monsieur Raphaël Fischler, urbaniste et professeur;
- Madame Marie Lessard, professeure titulaire en urbanisme.

2- de renouveler le mandat de cinq membres du Comité Jacques-Viger, pour un second mandat jusqu'au 15 octobre 2018 :

- Madame Manon Asselin, architecte;
- Madame Josée Bérubé, architecte-urbaniste;
- Madame Sophie Beaudoin, architecte paysagiste;
- Monsieur Philippe Lupien, architecte et architecte-paysagiste;
- Monsieur Christian Thiffault, architecte.

3- de remercier monsieur Adrien Sheppard pour sa contribution au Comité Jacques-Viger.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.02 1150132003

CM15 1028**Nominations - Commissions permanentes**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer sur les commissions suivantes :

1 - **Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation :**

- M. Richard Deschamps à titre de président, en remplacement de M. Giovanni Rapanà;
- M. Richard Guay à titre de membre, en remplacement de M. Richard Deschamps;
- Mme Marie Potvin à titre de membre, en remplacement de M. Steve Shanahan;
- Mme Mary Deros à titre de membre, en remplacement de M. Pierre Gagnier, à compter du 24 août 2015;

2 - **Commission sur le développement social et la diversité montréalaise :**

- M. Giovanni Rapanà à titre de membre, en remplacement de M. Richard Guay;
- Mme Justine McIntyre à titre de membre, en remplacement de Mme Mary Deros;

3 - **Commission sur les finances et l'administration :**

- Mme Catherine Clément Talbot à titre de membre, en remplacement de M. Richard Celzi;

4 - **Commission sur les transports et les travaux publics :**

- M. Marc-André Gadoury à titre de membre, en remplacement de M. Steve Shanahan;

5 - **Commission sur l'examen des contrats :**

- M. Marc-André Gadoury à titre de membre, en remplacement de M. Jean-François Cloutier;

6 - Commission sur la culture, le patrimoine et les sports :

- Mme Michelle Di Genova Zammit à titre de membre, en remplacement de Mme Marie Potvin;
- M. Giovanni Rapanà à titre de membre, en remplacement de M. Jean-François Cloutier;

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer sur les commissions suivantes :

7 - Commission de la sécurité publique :

- M. Richard Celzi à titre de membre, en remplacement de Mme Catherine Clément Talbot;

8 - Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation :

- M. Richard Deschamps à titre de président, en remplacement de M. Giovanni Rapanà;

9 - Commission sur le développement social et la diversité montréalaise :

- M. Giovanni Rapanà à titre de membre, en remplacement de M. Richard Guay;
- Mme Justine McIntyre à titre de membre, en remplacement de Mme Mary Deros;

10 - Commission sur les finances et l'administration :

- Mme Catherine Clément Talbot à titre de membre, en remplacement de M. Richard Celzi;

11 - Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation :

- Mme Mary Deros à titre de membre, en remplacement de M. Pierre Gagnier, à compter du 24 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

51.03

Article 65.01

Motion de l'opposition officielle pour l'amélioration systématique de la géométrie des rues lors des travaux de voirie

Le conseiller Guillaume Lavoie retire la motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Article 65.02

Motion de la deuxième opposition en faveur de la promotion de l'aéroport Montréal-Trudeau

Le conseiller Marvin Rotrand retire la motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* et demande que l'étude de cette motion soit reportée au conseil du 21 septembre 2015.

CM15 1029

Motion soulignant la faible présence de personnalités féminines sur la monnaie et les billets canadiens et invitant la Monnaie royale canadienne et la Banque du Canada à corriger la situation

Attendu que les symboles de la nation doivent refléter au monde entier les valeurs qui sont chères à ses citoyennes et citoyens;

Attendu que l'égalité homme-femme est une valeur canadienne fondamentale reconnue dans la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte des droits et libertés du Québec;

Attendu que les femmes ont contribué à toutes les sphères de la vie canadienne, notamment la construction et l'enrichissement des bases économiques, politiques, sociales et culturelles du pays;

Attendu que, malgré ces contributions importantes, les personnalités féminines sont pratiquement absentes sur la monnaie et les billets canadiens, à l'exception de la Reine Elizabeth II;

Attendu qu'à l'exception de l'image de la Reine Elizabeth II qui se retrouve sur les pièces de cinq cents, dix cents, vingt-cinq cents, un dollar, deux dollars et sur les billets de vingt dollars, aucune personnalité féminine n'apparaît sur des pièces de monnaie ou sur des billets de banque;

Attendu qu'en 2004, la Banque du Canada a fait circuler un billet de cinquante dollars, honorant à la fois les contributions de Madame Thérèse Casgrain, première femme chef d'un parti politique au Canada qui a travaillé à l'avancement de la cause des femmes et celles du regroupement *The Famous Five* (Nelly McClung, Emilie Murphy, Irene Parlby, Louise McKinney et Henrietta Edwards), cinq femmes canadiennes qui ont obtenu que le terme de « personne » utilisé dans les textes constitutionnels désigne aussi bien les femmes que les hommes;

Attendu que ce billet de cinquante dollars a été retiré et remplacé par un billet représentant l'ancien premier ministre canadien W.L. Mackenzie King;

Attendu que les autres personnalités féminines n'apparaissent sur la monnaie canadienne que lors de l'émission de pièces spéciales, notamment, la pièce de deux cents dollars en 1994 et une pièce de vingt-cinq cents en 2008 représentant toutes deux *Anne of the Green Gables*, la pièce de vingt-cinq cents émise en 2014 en l'honneur de Laura Secord et finalement l'édition limitée d'une pièce de cinq dollars à l'effigie d'Alice Monroe qui a remporté en 2013 le Prix Nobel de littérature;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Manon Barbe
M. Claude Dauphin
Mme Manon Gauthier
Mme Andrée Hénault
M. Steve Shanahan

que le conseil municipal :

- 1- reconnaisse la faible présence de personnalités féminines sur les pièces de monnaie et billets de banque canadiens;
- 2- invite la Monnaie royale canadienne et la Banque du Canada à corriger la situation en assurant que la monnaie et les billets canadiens reflètent fièrement les contributions importantes et précieuses des femmes à notre société.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose une copie de billets de la « Banque du Canada » et une copie d'un billet de la « *Bank of England* ».

Il est proposé par Mme Érika Duchesne

appuyé par M. Guillaume Lavoie

de remplacer dans le 1^{er} « Attendu » les mots « de la nation » par les mots « du Canada ».

Le président du conseil juge la proposition des conseillers Duchesne et Lavoie recevable et elle est agréée.

Le débat se poursuit sur l'article 65.03, tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé, et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidence : M. Alex Norris

CM15 1030**Motion pour l'imputabilité du conseil face aux recommandations des instances de consultation**

Attendu que l'établissement de l'Office de consultation publique de Montréal (l'OCPM), un corps consultatif indépendant qui traite des dossiers d'envergure pour la Ville de Montréal, créé par l'article 75 de la *Charte de la Ville de Montréal* et actif depuis septembre 2002;

Attendu que l'OCPM est un organisme indépendant qui a pour mission de réaliser les mandats de consultation publique qui lui sont confiés ou par le conseil municipal ou le comité exécutif de la Ville de Montréal, ou sur un droit d'initiative populaire (Règlement 05-056-1, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010) ou de sa propre initiative;

Attendu que l'établissement des corps consultatifs tributaires du conseil municipal, soit le Conseil interculturel de Montréal (créé en 2003), le Conseil des Montréalaises (créé en 2004), le Conseil jeunesse de Montréal (créé en 2002), qui produisent des rapports et avis destinés au conseil municipal, à la demande du conseil municipal ou de son comité exécutif ou encore de leur propre initiative;

Attendu que les nombreux mandats accordés à ces différentes instances consultatives depuis leur création, pour n'en citer que quelques exemples :

Le 30 juin 2015 : l'OCPM est mandaté par pétition citoyenne (droit d'initiative) de tenir une consultation publique portant sur les énergies fossiles et les initiatives municipales à mettre en oeuvre afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles;

Le 27 avril 2015 : Le Conseil jeunesse de Montréal (CJM) dépose son rapport « *J'entreprends ma Ville* » qui porte un regard et des recommandations sur l'entrepreneuriat jeunesse;

Le 27 avril 2015 : Le Conseil des Montréalaises (CM) dépose son avis sur le Bilan du plan d'action 2008-2012 « *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* »;

Le 15 décembre 2014 : Le Conseil interculturel de Montréal (CIM) dépose son avis « *Portrait médiatique de l'intégration économique des immigrants dans la métropole* » à la suite d'une demande du comité exécutif de se pencher sur les grands enjeux montréalais en matière de relations interculturelles;

Attendu que les corps consultatifs n'ont aucun poids décisionnel, ce qui revient au conseil, et que leur unique influence est par le biais de leurs recommandations au conseil;

Attendu que le conseil n'est pas tenu d'adopter les recommandations des corps consultatifs et ce sans avoir à justifier leur décision ni à fournir de réponse explicative;

Attendu que le projet de loi 47 « *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme* », qui n'a jamais été adopté à l'Assemblée nationale, aurait eu comme impact d'obliger le conseil à détailler chaque recommandation des corps consultatifs :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travauxparlementaires/projetsloi/projetloi47392.html>

Il est proposé par M. Steve Shanahan

appuyé par Mme Justine McIntyre

Afin d'assurer le respect du processus démocratique formalisé dans les instances de consultation :

- 1- que le conseil municipal et ceux des arrondissements, au moment de rendre publiques leurs décisions sur le sujet ayant fait l'objet d'une consultation, soient tenus de fournir une réponse publique et formelle aux recommandations de l'OCPM en ce qui concerne l'adoption ou le rejet, global ou partiel, de leurs recommandations;
- 2- que son responsable de dossier au comité exécutif soit tenu de fournir au conseil municipal ainsi qu'aux conseils concernés (CIM, CM, CJM) une réponse aux rapports et avis produits par ces instances de consultation du conseil, dans un délai de 3 mois suivant le dépôt d'un rapport.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Steve Shanahan

d'amender la proposition présentement à l'étude et de la remplacer par une nouvelle version qui se lit comme suit :

« Motion non-partisane pour la reconnaissance du conseil face aux recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal »

Attendu l'établissement de l'Office de consultation publique de Montréal (l'OCPM), un corps consultatif indépendant qui traite des dossiers d'envergure pour la Ville de Montréal, créé par l'article 75 de la *Charte de la Ville de Montréal* et actif depuis septembre 2002;

Attendu que l'OCPM est un organisme indépendant qui a pour mission de réaliser les mandats de consultation publique qui lui sont confiés ou par le conseil municipal ou le comité exécutif de la Ville de Montréal, ou sur un droit d'initiative populaire (Règlement 05-056-1, en vigueur depuis le 1er janvier 2010) ou de sa propre initiative;

Attendu les nombreux mandats accordés à l'OCPM depuis leur création, pour ne citer que quelques exemples de consultations présentement en cours :

- Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares;
- Projet immobilier du Carré des arts;
- Le 30 juin 2015 : l'OCPM est mandaté par pétition citoyenne (droit d'initiative) de tenir une consultation publique portant sur les énergies fossiles et les initiatives municipales à mettre en œuvre afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles.

Attendu que l'OCPM, comme tout corps consultatif, n'a aucun poids décisionnel, ce qui revient au conseil, et que leur unique influence est par le biais de leurs recommandations au conseil;

Attendu que le conseil n'est pas tenu d'adopter les recommandations des corps consultatifs et ce sans avoir à justifier leur décision ni à fournir de réponse explicative;

Attendu que le projet de loi 47 « *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme* » qui n'a jamais été adopté à l'Assemblée nationale, aurait eu comme impact d'obliger le conseil à détailler chaque recommandation des corps consultatifs

<http://assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-47-39-2.html>

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Steve Shanahan

Afin d'assurer le respect du processus démocratique formalisé dans le processus de consultation publique :

que le conseil municipal et ceux des arrondissements, au moment de rendre publiques leurs décisions sur le sujet ayant fait l'objet d'une consultation, soient tenus de détailler les recommandations de l'OCPM ainsi que l'adoption ou le rejet, global ou partiel, de leurs recommandations par le conseil. »

Un débat s'engage sur la recevabilité de la proposition d'amendement des conseillers McIntyre et Shanahan.

La conseillère Justine McIntyre appuyée du conseiller Steve Shanahan, en droit de réplique, et avec le consentement de la majorité des membres du conseil présents, retire sa motion, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

65.04

À 15 h 19, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 – 2017
Conseillers municipaux – 2015
Le 17 août 2015

Clément-Talbot, Catherine, **DeSousa**, Alan, **Gagnier**, Pierre, **Miele**, Francesco,
Ouellet, Sylvain